

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? Oui.
Sont-ils appliqués? Non!

Revue trimestrielle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS

UN AN

France	25.00
Pour les Ligeurs	20 00
Etranger	30.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. LITTRÉ 02-02

Directeur **HENRI GUERNUT**

PRIX, DU NUMERO 1 fr.

Adresse Télégraphique
DROITHOM-PARIS
Cheques postaux
c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

LA LIGUE ITALIENNE DES DROITS DE L'HOMME

devant l'opinion française

Luigi CAMPOLONGHI

LA QUESTION DE FÉVRIER 1930

Comment accroître la diffusion des « Cahiers » ?

LA PÉTITION POUR LA PAIX

doit provoquer votre émulation (v. p. 72)

UNE AFFAIRE DREYFUS EN AUTRICHE

L'affaire Halsmann

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES

SERVICE DE PUBLICITE

**CONFIEZ-NOUS
VOS ANNONCES
VOTRE RECLAME**

La publicité de la revue, de par son important tirage, est toujours d'un grand rendement.

RECLAME. — Prix de la ligne : 4 fr. (55 lettres, signes et espaces par ligne de 7. Colonne de 8 centimètres de largeur, 92 lignes à la colonne.

TARIF DEGRESSIF. Par contrat annuel de :
250 lignes, 5 % en moins, soit 3 fr. 80 la ligne
500 — 15 % — — — — — soit 3 fr. 40 —
1.000 — 35 % — — — — — soit 2 fr. 60 —

Pour renseignements complémentaires, envoi de textes, signatures et contrats, s'adresser à Jules Dupont : « LA PUBLICITE LUCRATIVE », 14, rue du Delta, Paris (9^e), téléphone : Trudaine 49-49, chargé de toute la publicité de la revue.

UNE SECRÉTAIRE AUTOMATIQUE toujours présente



Essayiez-la il ne vous en coûtera que la peine de nous retourner le talon ci-dessous.

**BON pour une démonstration gratuite
sans engagement**

“ LE DICTAPHONE ”

94, rue Saint-Lazare - PARIS -
TÉLÉPHONE : GUTENBERG 07-37

LIGUEURS!

N'oubliez pas de vous réclamer des « Cahiers » lorsque vous écrivez à nos annonceurs.

COMMIS DU TRÉSOR

Concours : Mars 1930

18 à 25 ans. — Aucun diplôme exigé
41.500 à 47.500 francs

**ACCÈS NORMAL aux EMPLOIS de PERCEPTEUR
et de RECEVEUR DES FINANCES**

Adressez-vous à Trésor et Perceptions
“Ecole spéciale de préparation par correspondance”
Administration : 19, r. Lebon, PARIS (17^e)

EN VENTE :

HISTOIRE SOMMAIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS

Par Th. REINACH. — Prix : 6 francs

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

LE HAVRE-SOUTHAMPTON

Les Chemins de fer de l'Etat et la Compagnie des Wagons-Lits viennent de mettre en circulation un wagon Pullman, 1^{re} classe, dans les trains circulant entre Paris et Le Havre en correspondance avec le service maritime de nuit Le Havre-Southampton.

Ces trains quittent Paris à 19 h. 55 et arrivent au Havre à 22 h. 35. Dans le sens inverse, le départ du Havre a lieu à 7 h. 35 et l'arrivée à Paris à 10 h. 15. Chaque train comporte un wagon-restaurant.

Le supplément perçu aux voyageurs empruntant les voitures Pullman s'élève pour le parcours de : Paris au Havre, et vice versa à 30 fr. ; Paris à Rouen, et vice versa à 30 fr. ; Rouen au Havre et vice versa à 20 fr.

D'autre part, afin d'augmenter encore le confort de la ligne, le transbordement de la gare du Havre au quai des Paquebots est assuré, depuis le 16 décembre, par des autocars rapides et confortables.

Ces différentes mesures ne font qu'augmenter l'attrait du grand service de nuit entre la France et l'Angleterre que constitue la ligne Le Havre-Southampton. Outre son confort, cette ligne traverse la Manche par les mers les moins agitées et ne connaît pas les mauvaises bruyantes de la récente tempête, alors que presque tous les services maritimes Franco-Anglais étaient interrompus, la ligne du Havre à Southampton n'a jamais connu aucun arrêt et n'a subi qu'un seul retard appréciable.

LIVRES REÇUS

Aican, 406, boulevard Saint-Germain.

Ferdinand Buisson : *Condorcet*, 12 fr.

Maxime Leroy : *Fénelon*, 12 fr.

PAUL-BONGOUR : *Lamennais*, 12 fr.

BOUGLÉ : *Proudhon*, 12 fr.

VANDERVELDE : *Jaurès*, 12 fr.

Arnaud, 45, chemin du Temple, Toulon.

ARNAUD : *Les délégués cantonaux et les différentes questions d'enseignement intéressant les délégués cantonaux et les maires*, 5 fr.

Attinger, 30, boulevard Saint-Michel.

Faure Brouer : *Passages de Volceau*, 18 fr.

André Levinson : *Figures américaines*, 15 fr.

Bureau d'Éditions, 132, faubourg Saint-Denis.

Manuel élémentaire du communiste, 3 fr.

Crawford, à New-York.

Italy To day : XII Threz Views of fascism.

Delagrave, 15, rue Soufflot.

Paul CHAVIGNY : *La vocation de nos enfants*.

Démocrate de l'Aisne, à Vervins.

Gerbe de fleurs : A la mémoire de Pascal Ceccaldi, 10 fr.

Dimauw, 96, avenue de Saint-Ouen.

Alfred Ney : *Le modèle*, 12 fr.

Éditions Argo, 37, rue Madame.

Captaine CARBILLET : *Au Djebel Druse. Notes d'un officier de renseignements*, 12 fr.

Éditions d'Experta, 71, rue Desnouettes.

REYMOND : *Contribution à la restauration économique et financière de la France et l'organisation de la Nation en temps de guerre*.

Éditions de la Lanterne du Midi, 6, rue Sainte-Ursule, Toulouse.

BONMARIAGE : *La messe des oiseaux*, 15 fr.

Éditions Pittoresques, 101, rue du Faubourg-Saint-Denis.

FILHOL et BIGNARD : *Le pétrole, son industrie, son commerce, son rôle dans la politique des peuples*.

LIBRES OPINIONS

La Ligue italienne des Droits de l'Homme devant l'opinion française

Par Luigi CAMPOLONGHI, président de la Ligue italienne

Le Régime fasciste italien et la presse qui est à sa solde traversent une crise de peur. Depuis l'arrestation des trois « conjurés » de Paris et celle des autres « conjurés » du Cernet, le Gouvernement de Rome et ses journaux voient partout des conspirations et des complots.

C'est contre la Ligue Italienne des Droits de l'Homme que cette presse s'élève avec le plus de rage sincère et d'indignation simulée : rage sincère, ai-je dit, car, dans notre cas, la rage n'est qu'un reflet de la peur; indignation simulée, car, si la Ligue Italienne était vraiment telle que la représentent ses détracteurs, elle aurait toutes leurs sympathies secrètes : des sympathies... mélangées de jalousie.

C'est donc dans la Ligue Italienne que, d'après les sombres séides de M. Mussolini, s'abritent les conspirateurs : c'est au sein de la Ligue que se confectionnent les bombes de Juan-les-Pins, du Golfe Juan, du *Lilas Blanc* : c'est des rangs de la Ligue que — soudoyés par la franc-maçonnerie internationale (enfin, nous voilà riches !) — sortent les semeurs de mort, de troubles et de ruines !

La Ligue Française des Droits de l'Homme — dans un de ces élans de solidarité, qui, désormais, ne nous étonnent plus, mais qui nous émeuvent toujours, — nous offre encore une fois son hospitalité précieuse.

Me voici donc à la barre des *Cahiers*, plaidant en faveur de la Ligue Italienne.

Caractères de l'émigration politique italienne

La Ligue Italienne groupe sous ses drapeaux tout ce qu'il y a de mieux dans l'émigration politique italienne à l'étranger, notamment en France.

Pour connaître notre Ligue, il faut donc connaître notre émigration.

Je m'empresserai de dire qu'il n'y a pas une proscription italienne au sens exact de ce mot. Le Régime fasciste n'a jamais dit à tel ou tel autre citoyen : « Vous n'avez plus le droit de résider en Italie ; donc, allez-vous-en ailleurs. Vous êtes proscrit ! » Ce sont ses partisans qui ont pris à leur charge de pousser au-delà des frontières beaucoup de ceux qui ne voulaient pas accepter — ni par un ralliement honteux ni par un silence complice — la Dictature mussolinienne. Ce sont aussi, dans certains cas, les politiciens du fascisme qui — d'une façon officieuse et discrète — ont conseillé à certains de nos amis de mettre entre eux et le Régime les frontières d'un pays ami.

Combien de militants et d'ouvriers, dont les maisons avaient été dévastées et saccagées ou dont la vie était en danger, ont dû quitter l'Italie pour échapper à une mort certaine ! C'est le cas de Chieso, de Treves, de Facchinetti, de Schiavetti, de Modigliani et de tant d'autres !

Et qui donc ne se souvient pas d'avoir vu, dans les journaux français, la reproduction d'un autographe de M. Mussolini : brouillon d'une dépêche où le Dictateur ordonnait à son préfet de rendre la vie difficile à M. Gobetti ? Gobetti — ce jeune écrivain libéral qui était un des plus grands espoirs de la littérature italienne — vint mourir en France. Il repose aujourd'hui dans un coin obscur d'un cimetière parisien.

Amendola — ancien ministre du Roi, ancien combattant décoré, professeur à l'Université — traqué lui aussi par les bandes fascistes qui l'avaient attaqué à plusieurs reprises, s'est abattu, à la suite de ses blessures, dans le cimetière de Cannes.

* * *

Et sait-on pourquoi et comment Filippo Turati — honneur de la Démocratie Italienne — a dû quitter son pays ? Un jour, les policiers chargés de le surveiller se sont présentés chez lui, pour lui dire — hypocrites et insolents :

« Nous avons l'ordre de veiller sur votre existence qui nous est précieuse. Mais nous ne sommes pas sûrs d'être à la hauteur de notre tâche. Changez de maison. »

Et Turati :

« Je suis seul et vieux. A mon âge, on ne vit plus qu'en compagnie des souvenirs et l'on ne craint pas la mort. Or, les souvenirs habitent avec moi dans cette maison qui est la mienne depuis cinquante ans... Laissez-moi mourir au milieu d'eux, dans mon lit... »

Il dut céder. Après avoir erré d'une maison à l'autre — maisons amies — il se rendit aux adjudications d'un groupe de jeunes camarades qui avaient grandi à l'ombre de sa pensée généreuse ; et, avec les professeurs Parri, aujourd'hui déporté, et Rosselli, dernièrement évadé, M. Pertini, condamné, hier à peine, à 10 ans de prison pour avoir osé aller en cachette embrasser sa vieille mère âgée de soixante-quinze ans, le capitaine Oxilia, « le bon passeur » et d'autres, il s'embarqua sur un canot et gagna la Corse, la France, la Liberté !

Cependant, Turati — pas plus que les autres — n'est pas un proscrit : il est un « *fuoruscito* » ce qui veut dire, grâce à un pléonasme dont aucune langue n'est exempte : *sorti dehors*.

Proscrit est, en effet, celui qui quitte son pays à la suite d'un jugement régulier ou d'une mesure politique le condamnant à la peine du hannissement. A tort ou à raison, le proscrit est un condamné. Il peut donc, après avoir franchi la frontière, se croire acquitté de tous ses devoirs vis-à-vis de ses idées, de son parti, de son pays. Il peut se dire que son rôle est épuisé. Il n'a qu'à attendre, s'il le veut, l'heure du retour, fier de son auréole de martyr. Et c'est cela que bien des gens paisibles voudraient demander aux émigrés italiens.

Mais le *fuoruscito* n'est, au contraire, qu'un combattant qui a connu la défaite. Il n'a reculé — en présence de forces écrasantes — que pour mieux se défendre. Or, si, ayant atteint un point de repli solide, il ne s'y arrête que pour vivre en paix, il deviendrait un embusqué après avoir été un fuyard : ce n'est donc qu'en s'y arrêtant pour reprendre le combat, qu'il demeurera ce que, même en se retirant, il n'a jamais cessé d'être : un soldat.

C'est à cause de ces caractères, qui la distinguent de toutes les émigrations politiques antérieures et même contemporaines, que l'émigration politique italienne offre au monde l'exemple d'une activité jusqu'à présent inconnue.

La Ligue Italienne des Droits de l'Homme est sortie de cet état d'esprit (1).

La Ligue italienne et son programme

À la suite de l'attentat Zamboni, à Bologne, fin 1926, le nombre des émigrés italiens s'est accru : de nouvelles foules d'ouvriers et de militants, bannis et traqués par les chemises noires, sont venues se joindre à celles qui les avaient précédés en 1923, 24, 25. Les partis socialiste unitaire, maximaliste, républicain, ainsi que la C. G. T. ont transporté leurs bureaux à l'étranger, et, de l'union de tous ces partis, est née la *Concentration Antifasciste*, à laquelle la Ligue Italienne a donné son adhésion, et dont le programme se résume en un seul mot : le titre de son organe : *Libertà* !

Mais le premier noyau d'émigrés à l'étranger a été notre Ligue, qui demeure encore, à l'heure actuelle, l'organisation démocratique la plus nombreuse et la plus active.

Quel est le programme de la Ligue Italienne ? Quelles sont ses méthodes ? Quelle est son action ?

Étant donné la situation italienne ainsi que l'état d'esprit des émigrés, notre Ligue ne pou-

(1) M. Mussolini a toutefois cherché à créer une proscription... après coup. En effet, il fit voter en 1926 une loi qui lui permettait de dénationaliser les citoyens italiens qui, à l'étranger, trahissaient (!) les intérêts nationaux. C'est ainsi qu'un certain nombre d'émigrés, parmi lesquels plusieurs ligueurs, furent dénationalisés. C'est le cas de De Ambris, notre secrétaire général ; Donati, docteur en droit, ancien directeur du *Popolo* de Rome, ancien combattant, aujourd'hui maître d'hôtel ; Pedrini, ancien combattant, aujourd'hui agriculteur à Muret (H.-G.), Cuzzani, Ciccoiti, Triaca, Pistocchi, Salvemini, le grand historien à la brave légendaire, etc.

vait se donner qu'un programme politique et ne pouvait exercer — dans les limites tracées par le respect strict des lois de l'hospitalité — qu'une action politique, dans le sens large du mot.

En des temps normaux, la Ligue Italienne se serait bornée à suivre l'exemple de sa sœur aînée — qui est aussi sa marraine — la Ligue française, en s'occupant surtout des cas d'injustice ou d'arbitraire individuels. *Uti singuli*. La justice et la liberté étant déniées à tout le peuple italien et l'arbitraire s'étant assis, à Rome, à la place du Droit, c'est la cause de tout le peuple italien que la Ligue a prise dans ses mains. *Uti universi*.

Et comment en aurait-on pu décider différemment dans une association d'hommes tels que ceux dont je viens d'évoquer en quelques traits les origines et le passé ? Comment ces hommes, ayant franchi la frontière, auraient-ils pu dire : « Nous sommes sauvés ! Songeons donc à nous mettre à l'abri des soucis et des ennuis qui guettent toujours les proscrits, même dans les pays les plus hospitaliers. La Ligue sera notre « Croix Rouge ». Ce qui se passe au-delà des Alpes, nous devons l'ignorer... »

Pour vivre, ils auraient ainsi renié les raisons mêmes de la vie.

C'est pour cela que, dans son programme, la Ligue Italienne, tout en se proposant de s'occuper, à travers la Ligue Française, des erreurs et des équivoques portant injustice ou arbitraire, dont pourraient être victimes les Italiens émigrés, elle condamne, avec une égale énergie, tout système de dictature ou d'oligarchie et déclare sa fidélité aux idées et aux méthodes de la Démocratie.

C'est même à la diffusion de ces idées et de ces méthodes qu'est destinée l'action d'assistance, dont il est question dans notre programme. En effet, chaque fois qu'un Italien, frappé à tort, est reconnu innocent, grâce à l'intervention de la Ligue, celle-ci ne manque jamais de lui rappeler les vérités que voici :

« C'est le propre des régimes dictatoriaux, que de se prétendre infaillibles et d'être cruels. Sous de tels régimes, il n'y a aucune possibilité de faire reconnaître et réparer les injustices dont des citoyens innocents sont victimes, car les Dictateurs ne sont puissants qu'à la condition de se proclamer au-dessus de l'erreur dont ils se servent pour affirmer leur situation et de l'humanité dont ils méconnaissent les sentiments et les droits les plus nobles. Tout cela, tu ne l'ignores pas, car tu es Italien.

« La Démocratie, au contraire, se reconnaît imparfaite, tout en se croyant perfectible dans la mesure des possibilités humaines. C'est pour cela que ses gouvernements acceptent le contrôle et la collaboration de l'opinion publique et des organisations, telles les Ligues, qui en représentent les tendances généreuses et vigilantes, lorsqu'il s'agit de réparer une injustice ou un déni de justice... Tu viens de le constater toi-même. Dis-le autour de toi. »

Ce raisonnement, il nous est permis de le faire assez souvent, grâce au dévouement incomparable des services d'assistance de la Ligue française, et de notre ami Guernut qui arrive même à nous boudier lorsqu'il estime que... nous ne l'embêtons pas avec assez d'assiduité.

A la Ligue Italienne des Droits de l'Homme, le recrutement est donc fait sur ces bases et au nom de ces principes, avec une netteté qui ne laisse aucune place à l'équivoque. Cela revient à dire que la Ligue Italienne compte moins sur la reconnaissance de ceux à qui elle a rendu service, mais qui souvent suivent des tendances contraires aux principes de la Ligue, que sur le dévouement éclairé de ceux qui ont compris l'importance politique et morale de l'appui que la Ligue leur a accordé et qui, à travers leurs cas personnel, ont vu l'injustice guetter d'autres victimes et l'arbitraire écraser dans son ensemble le peuple italien !

L'action extérieure de la Ligue

Mais la Ligue Italienne ne se borne pas au rôle, pourtant noble et flatteur, de protestation vivante contre le Régime mussolinien. Convaincue que le fascisme n'est pas seulement une honte italienne, mais aussi un danger international, qui menace la Liberté et la Paix, elle collabore avec les démocraties étrangères pour isoler ce danger. Il s'ensuit que la Ligue Italienne n'a pas seulement un programme national, mais qu'elle a aussi un programme international.

Il est certain que l'on abuse aujourd'hui du mot fascisme, en l'appliquant avec une trop grande facilité aux actes de tout gouvernement dont la politique ne semble pas excessivement libérale ; c'est là une façon — involontaire et innocente — de... réhabiliter le fascisme qui n'est pas seulement une réaction, mais qui est aussi et surtout une atrocité.

Mais il n'est pas moins certain que le fascisme italien dont la suggestion est considérable sur les partis réactionnaires étrangers (lesquels, disons-le, pour l'honneur de l'humanité, ignorent eux-mêmes la véritable essence et l'histoire vraie du modèle, que, trompées par la distance, elles sont portées à admirer) pèse comme une menace sur les institutions des pays démocratiques, et, dans la plus favorable des hypothèses, son influence représente un obstacle assez puissant à leur développement dans un sens toujours plus libéral.

L'intérêt des démocraties des différents pays à combattre le fascisme italien coïncide donc avec celui de la démocratie italienne. Celles-là tendent à délivrer de toute influence fâcheuse leurs institutions libres : celle-ci tend à empêcher la diffusion d'un mal qui sera d'autant plus facile à réduire qu'il restera plus isolé !

Ainsi, sur ce terrain, qui est celui de la défense de la Liberté et de la Démocratie, la collaboration de la Ligue Italienne avec les Ligues des autres pays apparaît naturelle, logique et nécessaire.

Elle ne l'est pas moins sur le terrain de la Paix.

J'ai dit ailleurs qu'une dictature qui monte fait

toujours une première victime : la Liberté, et qu'une dictature qui décline en fait presque toujours une seconde : la Paix !

Cela est exact au point de vue historique.

Au point de vue de la réalité actuelle, nul doute n'est permis sur les tendances bellicistes du fascisme italien.

M. Mussolini lui-même a déclaré qu'il faut que l'Italie — pays trop étroit pour un peuple trop nombreux — se répande ou éclate.

Les moyens de permettre l'expansion du peuple italien ne manqueraient pas : il faudrait commencer par lui ouvrir les frontières. M. Mussolini, au contraire, les lui a fermées. Il dénonce le mal, mais, au lieu de le guérir, il l'aggrave. Jamais cas de mauvaise volonté et, ce qui est pire, de mauvaise foi ne fut plus patent. Faut-il en conclure que M. Mussolini désire l'éclatement ? La logique le voudrait. Mais je n'ai aucun goût pour le rôle du prophète et je m'abstiendrai donc de me prononcer. Ce qui est de toute évidence c'est que — même s'il ne désire pas la guerre — M. Mussolini agit de façon que la menace d'un conflit pèse lourdement sur toute la politique extérieure. D'où, pour les pays même les plus pacifiques, la nécessité de s'armer aux dépens des finances publiques.

Est-il besoin, après cela, de justifier davantage la collaboration de la Ligue Italienne avec les Ligues étrangères sur le terrain de la Paix ?

Pour la liberté et pour la paix

Cette collaboration se réalise surtout en France, dans cette France que le fascisme — réactionnaire et impérialiste — déteste de la façon la plus cordiale : d'abord parce qu'elle est le berceau de la Liberté, dont, pour arriver au pouvoir, il se vante d'avoir foulé aux pieds « le cadavre pourri », et, ensuite, parce qu'il lui applique ce dérivatif bien connu mais arbitraire du marxisme d'après lequel il existe des nations capitalistes (la France) et des nations prolétariennes (l'Italie) entre lesquelles une sorte de lutte de classes internationale — la guerre — est une fatalité immanente et imminente.

C'est ainsi que des orateurs de la Ligue Italienne — tels que Turati, Chiesa, Modigliani, Treves, Bergamo, De Ambris, Trentin, Schiavetti, Ciccolti, Pedrini, Rossetti, Rondani, Voltera, etc. — ont figuré aux côtés des orateurs français — tels que Auriol, Renaudel, Moutet, Baylet, Lefèvre, Cassé, Raynaud, Naples, Gardéy, Philips, etc., — dans de nombreuses manifestations organisées par la Ligue française à Paris, à Toulouse, à Agen, à Marseille, à Lyon, à Condom, à Muret, à Nancy, à Saint-Nazaire, à Angers, à Migennes, à Chamonix, à Annemasse, à Aix-les-Bains, à Thonon, à Evian, à Modane, à Saint-Claude, à Bayonne, à Mulhouse, à Thionville, etc., etc. — manifestations présidées, presque toutes, par notre grand ami Victor Basch, pour qui l'état d'esprit des foules italiennes résidant en France n'a plus de mystères.

D'autres manifestations ont eu lieu dans d'autres pays — en Suisse, en Amérique, en Belgique

— et, dans toutes, les mêmes principes de Liberté et de Paix ont été affirmés.

France et Italie

Mais, il est une autre action, plus modeste peut-être, mais plus pratique, que la Ligue Italienne développe en France dans le même sens, et qui sert à rendre plus solides les liens d'amitié entre l'émigration italienne et la population française.

Plus la France connaîtra et appréciera l'émigration italienne et plus celle-ci se rapprochera d'elle : plus l'émigration italienne connaîtra la culture, les mœurs et l'esprit français, plus la France lui sera attentive.

C'est dans ce but que la Ligue Italienne s'est, par exemple, employée à obtenir des municipalités françaises des pays où elle a des sections, l'application des lois sociales aux Italiens (application d'ailleurs prévue par le traité franco-italien de 1919) et que, de son côté, la Ligue Italienne a obtenu du Ministère des Affaires Etrangères l'abolition de certaines formalités, jusqu'à hier demandées aux Italiens, pour obtenir telle ou telle autre pièce d'identité — par exemple, l'acte de naissance — que les consuls leur refusaient.

C'est dans ce but que la Ligue Italienne collabore avec le *Foyer Français*, soit pour assurer aux cours déjà établis par celui-ci, la présence d'élèves italiens (Paris, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne), soit pour l'aider à en installer des nouveaux (Moselle), et qu'elle a contribué (quelquefois sur les indications des inspecteurs d'académie) à augmenter la fréquentation italienne aux écoles laïques (Gers).

**

Certaines sections de la Ligue Italienne ont trouvé des moyens touchants et parfois même pittoresques pour associer nos colonies à la vie française. C'est ainsi que, par exemple, au moment du désastre de Roquebillière, nos sections des Alpes-Maritimes ont réuni une somme assez respectable pour secourir les sinistrés (7.000 fr. environ) et que des sections du Lot-et-Garonne ont donné leur concours à la souscription du franc.

La Section de Nérac (Lot-et-Garonne) a contribué à l'œuvre de secours en faveur des sinistrés de la grêle, en 1929, et la Municipalité républicaine de cette ville a réservé le même traitement — dans la distribution de ces secours — aux sinistrés français et italiens.

Presque toutes les Sections de notre Ligue, lorsqu'elles organisent des fêtes, réservent la plus grande partie des recettes aux œuvres de bienfaisance de la ville (Menton, Nice, Antibes, etc.).

J'ai parlé tout à l'heure de manifestations pittoresques : je voulais faire allusion à la fête des moissons, et à celle des vendanges, qu'organisent tous les ans les Sections françaises de Muret (H.-G.) et de Condom (Gers), sous les auspices des deux Municipalités. Et j'en passe d'autres, car je cite au hasard de mes souvenirs.

Les résultats? Dans tous les centres, grands ou petits, où existe une Section de notre Ligue, l'entente entre l'élément italien et la population fran-

çaise est parfaite, et parfois elle se traduit par des gestes émouvants.

Voulez-vous quelques exemples? Dernièrement, une Section de la Ligue française des Hautes-Alpes me proposait de doubler les cotisations de ses membres pour aider la Ligue italienne. De nombreuses municipalités, pour l'admission des Italiens au bénéfice des lois sociales, acceptent, sans contrôle, l'aval de la Ligue italienne.

La force de la Ligue italienne

La Ligue italienne n'est pas aussi nombreuse qu'elle devrait et qu'elle pourrait l'être, mais elle possède une puissance de rayonnement dont on pu se rendre compte tous ceux qui ont assisté à des manifestations franco-italiennes.

La Ligue italienne a 110 Sections, plus une vingtaine en formation. En tout, elle compte 3.000 cotisants.

Ce n'est pas énorme, si l'on considère qu'il y a à l'étranger, 10 millions d'Italiens, dont 1 million en France. Mais il faut compter sur des difficultés nombreuses et variées.

D'abord, lorsqu'on entend parler de 10 millions d'Italiens à l'étranger, on ne doit pas se figurer une masse compacte réunie sur un seul territoire, il s'agit, au contraire, de colonies multiples dispersées sur tous les points du globe. D'où la difficulté d'atteindre ces colonies par notre propagande. La preuve de l'exactitude de cette remarque, la voici : les 4/5 de nos Sections sont en France, où l'émigration italienne est moins morcelée que partout ailleurs.

Deuxième difficulté. L'immense majorité des émigrés avaient quitté depuis longtemps l'Italie, à l'avènement du fascisme. Ils ignorent donc, au même titre, sinon au même degré, que les étrangers, les méfaits de ce régime, dont ils n'ont pas été, comme tant d'autres, les témoins.

Conclusion : il nous manque, de ce côté, le levier puissant du sentiment et de l'expérience politique. Notre succès en France est dû aussi en partie au fait qu'ici, l'émigration qui a suivi le fascisme représente environ un quart de l'émigration totale.

Puis, il y a les consulats. Le fascisme a multiplié les consulats. Partout où il y a un petit groupe d'Italiens, il existe un agent consulaire. Dans les régions agricoles, ces agents courent les foires comme les marchands de bœufs et notent au crayon noir tous les Italiens qui ne sont pas favorables au Régime, en vue d'agir sur eux par tous les moyens qui sont en leur pouvoir. Je connais un consul, celui d'Agen, qui a poussé l'audace jusqu'à signaler aux gendarmes de Mézin (Lot-et-Garonne) comme un personnage immoral un ligueur qui avait le seul tort de ne pas s'entendre avec son frère, fasciste.

Les moyens dont disposent les consuls fascistes sont redoutables. Refus de passeport à ceux qui veulent se rendre en Italie : d'où l'impossibilité d'en ressortir. Refus des papiers d'identité à ceux qui veulent se marier en France. Vexation contre les familles résidant en Italie d'émigrés antifascistes. Et j'en oublie, sans doute.

Alors, tous ceux qui ont encore leur famille ou des intérêts au delà des Alpes, hésitent lorsqu'il s'agit de donner leur adhésion à la Ligue, qui, d'ailleurs, ne voulant compromettre personne ni augmenter le nombre des victimes, ne la sollicite pas.

D'autre part, la Ligue qui veut être surtout une force morale doit procéder dans les admissions, à un triage sérieux. Lorsque la Ligue française crée une Section nouvelle dans une ville française, il lui est facile de procéder aux éliminations nécessaires d'éléments douteux; car, tous les citoyens d'une même ville se connaissent, pour ainsi dire, depuis leur naissance.

Mais, lorsque nous allons, par exemple, à St-Etienne, nous y trouvons une colonie où des Piémontais coudoient des Siciliens, des Lombards, des Napolitains : une colonie qui parle dix patois différents et dont les membres ne se sont connus entre eux que depuis quelques mois, au hasard des vicissitudes de l'exil. En outre, dans toute émigration, il y a une partie qui est régulière et une autre qui ne l'est pas. Or, dans la situation actuelle, qui nous interdit toute possibilité d'enquête en Italie même, sur le passé des candidats à la carte de notre Ligue, comment discerner les réguliers des irréguliers?

Dans ces conditions, la prudence s'impose et le recrutement est nécessairement difficile et lent.

Il y a, enfin, un dernier obstacle : la modestie de nos moyens — modestie qui est réelle, malgré, s'il faut en croire les fascistes, les « riches subventions »... de la franc-maçonnerie internationale !

La haine du fascisme contre la Ligue italienne

Malgré tout, la Ligue Italienne représente une force morale et idéale de tout premier ordre : c'est pour cela que le fascisme la redoute et la hait.

Les derniers événements (arrestations des conjurés de Paris et du Cannet) ont fourni à la presse fasciste un prétexte pour déclencher contre la Ligue une campagne de calomnies et d'infamies : cette campagne n'est qu'un épisode de la guerre acharnée que le fascisme a déclarée à la Ligue.

L'enjeu de cette guerre est formidable : c'est le contrôle de l'émigration italienne, c'est à dire d'un cinquième de la population italienne.

Soit que M. Mussolini pense sérieusement à la guerre pour 1935 (au moment où la crise des effectifs déterminée par la guerre s'ouvrira en France pour se prolonger jusqu'en 1939) ainsi qu'il l'a annoncé dans un discours fameux, soit qu'il veuille se servir de cette menace comme d'une force de pression sur la politique internationale, il n'est pas douteux que cette force de pression sera plus ou moins réelle selon qu'elle aura ou qu'elle n'aura pas l'adhésion des masses émigrées.

C'est cette adhésion que M. Mussolini désire et sollicite, même par la contrainte : c'est cette adhésion que la Ligue Italienne des Droits de l'Homme lui conteste.

M. Mussolini n'ignore pas que l'émigration

est composée, en majorité, de jeunes. Il n'ignore pas que, seulement en France, il y a au moins 400.000 mobilisables. Il n'ignore pas que les émigrés — libres — ne partagent pas ses idées belliqueuses et impérialistes.

Il en a fait l'expérience. Après son fameux discours : « ou se répandre ou éclater » les masses italiennes, dans tout le Sud-Ouest, se sont levées comme un seul homme, à l'appel de la Ligue, pour clamer leur inébranlable volonté de paix. Et, il en serait ainsi partout, le jour où la menace viendrait à se renouveler d'une façon moins verbale et plus réelle.

M. Mussolini sait tout cela et il redoute tout cela ; il sait aussi où est l'obstacle et il s'efforce à le briser, en cherchant à abattre la Ligue Italienne.

Mais que l'opinion française ne s'y méprenne pas ! Une fois la Ligue Italienne par terre, le fascisme s'emparerait du contrôle de l'émigration italienne, de cette émigration qui, à l'heure actuelle, constitue le plus puissant obstacle à ses desseins présents (peser sur la politique internationale avec une force de chantage) et futurs (la guerre) pour la braquer — arme redoutable — contre le cœur même de la France.

Dans ces conditions, notre Ligue défend non seulement la cause de la liberté de l'Italie, mais aussi la cause de la paix franco-italienne.

Les crimes du fascisme

Je sais. Chaque fois qu'une bagarre éclate, en France, entre fascistes et antifascistes, l'opinion de ce pays est amenée à faire la réflexion suivante : « Pourquoi ces étrangers ne vont-ils pas vider leurs querelles dans leurs pays ?... »

Je supplie les ligueurs français de faire appel en même temps, à leur esprit de logique et à leurs sentiments les plus généreux.

Voici un ouvrier dont la maison a été pillée et incendiée. Sa femme, appelée, en descendant l'escalier, au milieu des flammes, avec sa fillette entre ses bras, est tombée. Sa fille sera estropiée pendant toute sa vie. Le mari, entouré de chemises noires, a assisté, témoin impuissant, à cette tragédie, il a été bafoué, purgé, bâtonné à sang. Une fois guéri, il est parti. Pendant de longs mois, traqué partout, il a couché dans des fossés, erré de pays en pays, jusqu'au jour où, grimant sur les Alpes, il s'est trouvé en présence d'une borne. Sur cette borne il a lu un nom : France ! Et il a traduit : Liberté !...

Il a passé outre... Mais que diriez-vous de cet homme si, une fois dépassé la borne, il avait oublié sa femme, sa fillette estropiée, sa maison détruite, ses camarades esclaves, son pays sans honneur. Vous seriez les premiers à le condamner, en déclarant que le peuple italien n'est pas digne de la liberté. Non, la borne n'a pas brisé l'élan... car, si la politique a des bornes, la haine, l'amour et la foi n'en connaissent pas...

Cependant, cet homme cherche du travail, se met à la tâche, et, petit à petit, s'acclimata dans le pays d'exil. Un beau jour, un inconnu se pré-

sente à lui et lui dit : « A l'heure actuelle, il est difficile d'abattre le fascisme italien. Mais si l'on pouvait mettre bas le fascisme espagnol, le fascisme italien coulerait dans de mauvais draps. »

Il n'écoute pas le tentateur. Et il a raison ; car, dix jours après, son voisin — un autre émigré — qui, lui, l'a écouté, est arrêté à la frontière catalane.

Le tentateur — Serracchioli ou un autre — n'était qu'un agent du fascisme.

**

En attendant, le *fuoruscito* a formé des rêves (revoir son pays) ou bien des projets plus tôt réalisables (se faire rejoindre pas sa femme et sa fillette).

Mais, au moment où, ayant quitté son camarade (mettons que celui-ci s'appelle Pavan) il se dirige vers le consulat, voici qu'un autre camarade vient lui fournir le moyen de brûler toutes les étapes :

— Le passeport ?.. pas la peine ! Dans quinze jours, nous passons une chemise rouge et nous filons droit sur Rome. C'est Garibaldi qui nous conduira ! Tu sais, Garibaldi, le petit-fils...

Le brave homme, qui n'a pas écouté le Catalan Serracchioli, écoute le Garibaldien (c'est le même) et, quinze jours après, il est expulsé ! Auparavant, son futur chef — Ricciotti Garibaldi — avait été arrêté à Nice et reconnu comme un agent provocateur de M. Mussolini.

Peu de temps après, Pavan — le camarade de l'expulsé — Pavan, qui a perdu un bras en Italie, à Trévise, au moment où il protégeait, à corps défendant, la maison de son journal, fait la connaissance de M. Serracchioli et Savorelli. Ah ! les braves gens !..

« La Concentration antifasciste ?.. La Ligue ?.. Des miroirs pour les alouettes !.. C'est l'action qu'il nous faut !... Voici un manifeste, appelant le peuple italien à l'insurrection... Dans quinze jours, tu seras en Italie. »

Souvent, les victimes écoutent ceux qui leur promettent un maximum de violence et de vengeance.

Mais, quinze jours après, le manchot s'aperçoit qu'il a affaire à des mouchards et, puisque les ligueurs et les concentrationnistes le boudent en le voyant en pareille compagnie, aveuglé de rage et de honte, il confie à son revolver le soin de venger son honneur.

**

Pavan est en prison. M. Serracchioli est à Paris. Mais voici encore notre émigré. Malgré l'arrêt d'expulsion qui l'a frappé à cause de Garibaldi, il est rentré en France. Calme — parce que déçu, — il va demander le passeport pour sa femme et sa fillette et il essuie un refus, ou bien, chemin faisant, il rencontre un curé de l'ancienne œuvre Bonomelli, passé au service du fascisme, qui lui promet d'abord son appui, mais qui, tout de suite après, lui propose la plus

basse des transactions... Et alors, s'il tire sur le consul, il s'appelle Di Modugno ; s'il tire sur le curé, il s'appelle Bartolomei.

C'est la mêlée tragique qui n'a pas vu la borne...

On en profite pour crier : « Sus à la Ligue ! », même si tous ces gens-là n'appartiennent pas à la Ligue... Mais quelles fautes peut-on reprocher à la Ligue ? La Ligue Italienne a tout fait pour rendre impossible tout cela et ce n'est point sa faute si ses efforts n'ont pas été couronnés par le succès... Elle avait demandé que l'on donnât des passeports à ceux qui désiraient sortir d'Italie. Elle a toujours préconisé la cruelle fin de la politique, des otages et des séparations familiales. Elle a toujours proclamé qu'il fallait empêcher les agents provocateurs du fascisme, depuis Garibaldi jusqu'à Canovi, depuis Serracchioli jusqu'à Menapace, d'organiser des complots en France, dans ces deux seuls buts : de pouvoir dénoncer la France à l'opinion d'un pays sans liberté comme la complice des conjurés ennemis de l'Italie et de pouvoir désigner les *fuorusciti* à la sévérité des lois françaises.

Or, dénoncer la France à la haine des fascistes, c'est précisément entretenir en eux l'esprit de guerre ; désigner les antifascistes à la sévérité des lois françaises, c'est briser l'unité de l'émigration italienne qui est opposée à la guerre.

Dans les deux cas, c'est travailler contre la France et contre la Paix !

De Paris à Bruxelles et de Genève au Cannet

L'attentat de Bruxelles contre l'héritier de la Maison de Savoie a probablement fait croire aux agents provocateurs du fascisme que la situation leur était favorable pour l'accomplissement de leur tâche.

Ils n'ont pas dit — et pour cause — que De Rosa, l'auteur de cet attentat, était ligueur ; mais on a, sans doute, trempé dans les affaires suivantes : deuxième attentat de Bruxelles Bernieri contre X... ; complot de Paris (Cianca, Tarchiani et Sardelli) ; complot du Cannet (les frères Puddu, Lusso, Gatti, Mastrodonato).

Toutes ces affaires sont *sub judice* : j'en retiendrai donc seulement le côté policier, en affirmant que, sur les deux premières, se dessine, d'ores et déjà, d'une façon nette et définitive, l'ombre d'un agent provocateur fasciste : M. Menapace.

J'ai la certitude ferme que le seul ligueur mêlé à l'affaire de Paris — Alberto Cianca, mon ami depuis vingt ans — sortira de l'épreuve qui l'attend, ainsi que Fernando de Rosa, auteur de l'attentat de Bruxelles, en démontrant l'incomparable noblesse et la haute humanité de ses intentions et de ses actes. Tarchiani et Sardelli aussi. Quant à Bernieri, il lui sera facile de démontrer qu'il est la victime de l'espion Menapace.

Le complot du Cannet est une conspiration tragico-comique. Il n'en pouvait être autrement dans le Midi.

Il y avait au Cannet quatre frères Puddu, Paolo fut expulsé et la Ligue jugea qu'elle devait intervenir en sa faveur, à la suite, notamment, d'une déclaration écrite et signée de son patron, M. Achard, un Français, qui le présentait comme un travailleur « probe et laborieux ». Paolo Puddu appartenait à la Section de Cannes.

Son frère Salvatore, qui n'appartenait pas à la Ligue, fut l'objet d'une demande d'extradition, pour une condamnation à quatre mois de prison avec sursis, dont il avait été frappé en Italie en des circonstances étranges. L'extradition fut accordée, malgré l'intervention de la Ligue française, sollicitée par la Ligue Italienne.

Ces deux Puddu sont, en tout cas, hors de cause, puisqu'ils résident l'un en Belgique et l'autre en Italie.



Restent les deux autres Puddu et Lusso. Chez eux, la police découvre une petite quantité d'explosifs et des chaussures neuves, dont les deux frères cherchent à justifier la provenance et la présence. Cela est du ressort exclusif de l'autorité judiciaire. En tout cas, les Puddu et Lusso n'appartiennent pas à la section de la Ligue Italienne du Cannet, ainsi qu'on l'a affirmé, puisque celle-ci n'existe plus depuis janvier 1928.

Mais voici que, le lendemain de la perquisition chez les Puddu et Lusso, et au moment d'une deuxième perquisition, le nommé Mastrodonato arrive à la maison des Puddu et de Lusso. Arrêté, il est trouvé porteur d'un revolver automatique et d'un passeport italien régulier, visé par le consul de Nice. Il se met immédiatement à table et voici ce qu'il raconte : « Je suis antifasciste et ligueur acharné. Le sang appelle le sang ! A la tête d'un groupe d'hommes d'action, dont je fais parti avec les Puddu et Lusso, il y a le camarade Gatti. J'étais chargé par celui-ci de me mettre en contact avec Lusso et les Puddu et j'étais justement venu ici pour remplir ma mission. Si vous ne m'aviez pas arrêté, je me serais présenté aux conspirateurs, en me faisant reconnaître d'eux, grâce à un mot d'ordre que m'avait donné notre chef Gatti : « Le sang appelle le sang !.. »

Or, voici ce que nous pouvons dès maintenant affirmer, à la suite d'une enquête sévère, menée par notre Section de Nice :

1) Mastrodonato, jeune homme de 19 ans, se présenta l'année dernière à notre permanence de Nice. Il déclara être antifasciste et dépourvu de tous moyens et de tous papiers, ayant dû s'évader d'Italie. Le trésorier de la Section de Nice le prit chez lui comme ouvrier tapissier, et, ayant constaté qu'il était assidu au travail et sérieux, demanda son inscription à la Section de Nice et lui fit obtenir la carte d'identité. Immédiatement après, M. Mastrodonato se livra à une violente campagne contre la Ligue et entreprit de fréquents voyages en Italie. De ce fait, il fut expulsé de la Ligue au mois d'août 1929. Arrêté en janvier 1930, il est trouvé porteur — lui, le

sans papiers d'identité ! — d'un passeport régulièrement visé par le Consulat de Nice.

2) M. Mastrodonato prétend être en relations avec M. Gatti qui lui aurait donné, la veille de sa visite aux Puddu, le fameux mot d'ordre. Or, de notre enquête, il résulte que M. Gatti ne pouvait donner aucun mot d'ordre à Mastrodonato, pour la simple raison qu'il est absent de Nice depuis deux mois, et que, d'ailleurs, Mastrodonato n'avait pas besoin d'un mot d'ordre, pour se présenter aux Puddu, puisqu'il travaillait chez eux en qualité de peintre depuis un mois et demi ! Tirez les conclusions !

Qu'a-t-elle à voir, la Ligue Italienne, dans tout cela ? Il vaudrait mieux se demander — et c'est ce que fera sans doute l'opinion française — quel a été le rôle du fascisme dans tous ces scandales dont j'ai l'intuition qu'ils finiront par la mise au jour d'un certain nombre de petits Garibaldi, au milieu desquels le jeune et entreprenant Mastrodonato occupera sans doute une place honorable.

Et alors — disons-le une fois de plus — il sera évident pour tout le monde que le coup était monté de toutes pièces contre la Ligue Italienne en vue de lui ôter des mains l'arme précieuse dont elle se sert pour défendre la Liberté et la Paix : le contrôle de l'émigration italienne.

Les intrigues du fascisme en France

La Ligue Italienne poursuivra jusqu'au bout sa mission. Mais il est certain que des faits semblables à ceux que nous venons de déplorer seront inévitables aussi longtemps que le fascisme pourra se livrer en France à ses provocations et à nouer ses intrigues.

Il y a des consulats fascistes en France qui se croient déjà en terre conquise ! Pierre et Paul racontait dernièrement, dans un remarquable article paru dans la *Dépêche de Toulouse*, le cas de ce consul italien qui, en arrivant dans sa nouvelle résidence, fit savoir au préfet qu'il attendait sa visite.

Un autre consul prit la liberté d'adresser une circulaire aux maires de sa juridiction, en leur donnant des instructions concernant les Italiens.

Mais tout cela ne relève que de la comédie !

Il est, par contre, notoire que les consuls fascistes sont presque tous flanqués de vice-consuls qui appartiennent à la police.

Les agents les plus actifs des consulats sont des curés italiens qui font une propagande effrontée contre l'école laïque, lorsqu'en imitant leur collègue de Monclar (Lot-et-Garonne), ils ne poussent pas leur audace jusqu'à célébrer des mariages à l'église avant que ces mariages aient été célébrés à la mairie. Ils appliquent ainsi, en France, l'accord vaticano-mussolinien !

Les *Dopolavoro* (après le travail) sont des organisations fascistes où les ouvriers, en sortant de l'usine, trouvent du vin à des prix modiques, ainsi que les moyens de parachever leur instruction militaire.

Les colonies alpines et marines sont des mili-

ces enfantines à l'étranger, qui font pendant aux Balilla résidant en Italie.

Tout cela s'abrite moralement à l'ombre des consulats, ainsi que les Associations d'Anciens Combattants. Mais ce qui est pire, c'est que les *Faisceaux* — qui, en vertu des lois mussolinistes sont de véritables formations de combat, c'est-à-dire des « milices régulières », s'abritent *matériellement* dans les maisons consulaires. Que l'on aille, par exemple, à Marseille, et l'on pourra lire, sur la porte du Consulat, au-dessous de l'inscription : « Consolato d'Italia », cette autre inscription : « Fascio Italiano ».

Ces milices régulières, qui sont aussi des pépinières d'agents provocateurs, jouissent donc en France de l'immunité diplomatique et des bénéfices que comporte le principe de l'exterritorialité.

Fortes de cette immunité et de ces avantages, ils organisent, contre la France, l'espionnage et, contre la Ligue, des campagnes dont les effets ne peuvent, d'ailleurs, que retomber sur eux. Et la police française ne peut pas perquisitionner chez eux...

Conclusion

Nos conclusions sont au nombre de deux. La première est celle-ci : tous les actes de violence qui ont ensanglanté le sol français sont le résultat des intrigues d'agents provocateurs à la solde de M. Mussolini. Ce sont des réactions désespérées contre ces intrigues — réactions que dans leur for intérieur, ne peuvent pas ne pas comprendre même ceux qui les condamnent avec le plus d'énergie. Que les provocations cessent et les réactions violentes cesseront aussi !

La deuxième conclusion, c'est que les attaques fascistes contre la Ligue sont en train de s'effondrer. Toutes les perquisitions opérées chez les ligueurs (et nous les aurions désirées encore plus nombreuses) n'ont donné aucun résultat. La loyauté de la Ligue Italienne vis-à-vis de l'hospitalité française brille d'un éclat nouveau. Tout cela finira par la restitution du jeune Mastrodanto — que nous plaignons bien sincèrement, parce qu'il débute mal dans la vie — à ses supérieurs. Et la Ligue ne s'en portera que mieux !

La Ligue Italienne continuera à exercer son action et son contrôle sur l'émigration, notamment en France. Cette action est bienfaisante et ce contrôle nécessaire — aussi bien pour la France que pour l'Italie. Et pour la Paix !

La Ligue est un gage de fidèle et reconnaissante amitié que l'émigration italienne place aux mains du peuple français qui lui donne sa confiance hospitalité. Cette hospitalité, elle ne la trahira pas. Bien au contraire, elle ne l'oubliera jamais.

La Ligue n'organise ni des complots secrets ni des manifestations tapageuses. Elle sait que la lutte entre la Liberté et le Fascisme se décidera en Italie. C'est là-bas — au delà des Alpes — qu'au moment du combat, les ligueurs italiens ont marqué leurs places. Ici, en France, ils ser-

vent leurs idées de justice et de liberté, dans la stricte limite des lois nationales.

On aura beau faire rejaillir sur elle la boue qui monte à la gorge et menace d'engloutir ses destructeurs. Elle n'a rien à craindre. Les noms de ceux qui militent dans les rangs de la Ligue Italienne — et ces noms sont ceux de fidèles amis de la France et c'est seulement à ce titre qu'ils sollicitent l'honneur de son hospitalité — brillent de la lumière la plus pure, tels des flambeaux...

Ils s'appellent Raffaele Rossetti — celui qui, au cours de la dernière guerre, coula le plus puissant cuirassé autrichien avec le souci de sauver tout l'équipage, tout en détruisant le matériel — et son nom est entouré d'une auréole où l'humanité le dispute à l'héroïsme.

Ils s'appellent Turati, ancien député, une des plus hautes consciences de la Démocratie Internationale ; Giuseppe Chiostergi, ce chevalier de tous les bons combats, volontaire de guerre en France, médaillé militaire, cité à l'ordre de l'Armée française, grand mutilé ; Trèves, honneur du journalisme et de la culture italienne, ancien député ; Rosselli, digne descendant d'une famille de patriotes (c'est chez son grand-père qu'expira Giuseppe Mazzini), professeur de l'Université, ancien combattant, décoré ; Natoli, le brillant journaliste républicain, ancien combattant ; De Ambris, volontaire de guerre, décoré, ancien député ; Marvasi, polémiste redoutable et avocat ; Facchinetti, journaliste ardent, orateur entraînant, noble esprit d'idéaliste, ancien combattant, grand mutilé de guerre, décoré ; le professeur Schiavetti, ancien combattant, décoré, le vigoureux directeur de la *Voce Repubblicana* ; Sancisi et Volterra, anciens combattants décorés ; Modigliani, ancien député, orateur éloquent, le courageux avocat de Madame Matteotti ; Baldini, le puissant organisateur de la Coopération Italienne, ancien député ; Bergamo, ancien combattant, décoré, ancien député, le défenseur brave et impassible de l'héroïque population de Molinella, déportée en masse par le Fascisme ; Chiesa, ancien ministre, grand officier de la Légion d'honneur ; Bosso, volontaire de guerre, ancien président de l'Association des Anciens Combattants ; le Docteur Rondani, ancien député ; Ciccotti, journaliste à la plume alerte, ancien député ; Giacometti, ancien député ; Buozi, ancien député et secrétaire de la C. G. T. Italienne ; Caporali, l'organisateur bien connu ; Barro et Rugginetti, journalistes de talent ; Alberto Gianini, journaliste étincelant, ancien combattant décoré ; Trentin, professeur à l'Université, écrivain réputé, ancien combattant décoré, détenteur du record du plus long itinéraire de guerre ; Zanetti, un des journalistes libéraux les plus distingués ; Réale, avocat et savant ; Montasini, jeune et ardent journaliste ; Pera, avocat ; Boyancé ; Labriola, ancien ministre, professeur à l'Université de Naples, à la vaste culture, à l'intelligence vive, à la plume acérée ; Pacciardi,

LA QUESTION DE FÉVRIER 1930

COMMENT ACCROITRE LA DIFFUSION DES « CAHIERS » ?

Le Comité Central a décidé de proposer à l'étude des Sections, comme *Question du mois* de février, l'organisation de la propagande en faveur des Cahiers. *Comment développer, dans la plus large mesure possible, la diffusion de notre Revue ?*

I. Le splendide essor des « Cahiers »

On sait quel a été, depuis la fondation de nos Cahiers, leur splendide essor ! Notre secrétaire général, M. Henri Guernut, le rappelait au dernier Congrès national avec une concision éloquente :

« En 1912, déclarait-il dans son rapport moral (p. 62), il y avait 4.000 abonnés à notre *Bulletin officiel*. Nous en avons, aujourd'hui, à nos Cahiers, 18.510 ! » (1)

De 1912 à 1929, le nombre de nos abonnés a donc plus que quadruplé !

Durant la même période, le nombre des ligueurs, qui était de 40.000 en 1912, s'élevait, en 1929, à 148.190 : il avait, de son côté, plus que triplé.

La proportion qui ressort de ces chiffres — les seuls que nous puissions donner officiellement, le recouvrement de janvier n'étant pas encore terminé — donne un abonné pour huit ligueurs !

Cette proportion se passe de commentaire. Elle

(1) Au recouvrement d'octobre 1929, le nombre de nos abonnés a fléchi légèrement (voir p. 42). Depuis lors, de nouveaux abonnés viennent chaque jour suppléer aux défections que nous avons eu à déplorer. Le nombre actuel de nos abonnés oscille autour de 18.000.

avocat, ancien combattant décoré, impétueux et brave ; Morgari, écrivain délicat, ancien député ; Piemonte et Amedeo, anciens députés ; Bronzi, avocat ; ainsi que tous ceux dont on a pu lire les noms dans cet article, et tant d'autres...

La liste est déjà longue, mais elle pourrait l'être davantage. Elle suffit, en tout cas, à donner une impression de ce qu'était l'Italie, hier, dans tous ses aspects : politique et culturel, ainsi qu'à dissiper la légende fasciste d'après laquelle la Ligue Italienne ne serait qu'un nid de trublions et d'antipatriotes ; et c'est pour cela aussi que cette liste a un peu l'allure d'un palmarès.

Tous les hommes que je viens de nommer portent avec fierté le titre d'exilés, qu'ils ont gagné au cours d'un rude combat. Changement de vie, d'habitudes, de professions : ils ont tout supporté avec bonne humeur : le professeur Schiavetti et le colonel du Génie Maritime Rossetti se sont transformés en linotypistes, l'un à Marseille,

proclame hautement l'activité de nos militants et la fidélité de nos amis. Au nom du Comité Central, qu'ils en soient, les uns et les autres, chaleureusement remerciés et félicités !

Nous publierons un jour prochain le « Livre d'or » des Cahiers des Droits de l'Homme. Nous y ferons connaître les efforts opiniâtres et désintéressés de nos Sections, et les résultats admirables qu'ont obtenu nombre d'entre elles. Il en est à qui la proportion d'un abonné pour huit ligueurs a paru, à juste titre, insuffisante ; elles ont voulu atteindre et elles ont atteint, en effet, l'égalité. Gloire à ces valeureuses, qui comptent autant d'abonnés que de ligueurs !

Nous tenons à les citer, dès à présent, à l'ordre du jour et, sans plus tarder, nous inscrivons leurs noms au tableau d'honneur :

Pnom-Penh : 60 ligueurs, 60 abonnés.

Port-Saïd : 87 ligueurs, 87 abonnés.

Haïphong : 119 ligueurs, 119 abonnés.

Hanoï : 135 ligueurs, 135 abonnés.

Autant d'abonnés que de ligueurs, tel est donc le magnifique idéal que les Sections coloniales proposent à notre émulation. Comment parviendrons-nous à le réaliser ?

Une expérience déjà longue nous a convaincus que nous pourrions efficacement tendre vers cet idéal au moyen d'une double propagande, faite : 1° auprès de la presse ; 2° auprès des ligueurs.

II. Les « Cahiers » et la presse

En vue d'assurer aux Cahiers une diffusion de plus en plus large, le Comité Central s'est efforcé,

l'autre à Paris ; Piemonte est imprimeur à Paris ; le professeur Trentin, après avoir été agriculteur à Auch, aspire à une place de représentant de commerce ; Volterra, ancien administrateur de la *Voce Repubblicana*, étudiant en droit, est ébéniste à Marseille ; Aurelio Natoli a fait de l'élevage à Nérac ; M^e Bronzi est libraire à Lyon ; M^e Modigliani est journaliste ; M^e Bergamo a fait jusqu'à hier le jardinier à Auch ; M^e Pertini était devenu peintre en bâtiment à Nice ; l'étudiant De Rosa, huissier de la Concentration à Paris...

Cet aval multiple suffit-il à l'opinion française, généreuse et éclairée ?

Je le pense. Et c'est pour cela que j'hésite à mettre mon nom à la suite de ceux que je viens de citer.

Que les lecteurs me considèrent donc comme le modeste notaire de cet éclatant acte de garantie.

LUIGI CAMPOLONGHI,
Président de la Ligue Italienne
des Droits de l'Homme.

depuis dix ans : 1° de faire connaître les *Cahiers* à tous les journaux amis ; 2° de les imposer à la presse ennemie.

Nous pouvons affirmer aujourd'hui que le Comité Central a pleinement atteint les deux buts qu'il s'était assignés.

1. La presse parisienne de gauche et les « Cahiers »

Toute la presse parisienne de gauche — la seule que le Comité Central puisse toucher directement — non seulement connaît les *Cahiers*, mais se plaît à les faire connaître, à les citer. Spontanément, elle nous « pille » ; en amie, comme il convient, largement, loyalement, en indiquant la source. Et c'est là, n'est-il pas vrai ? une excellente réclame. Si, dans la région parisienne, il n'y a plus guère de démocrates qui ne connaissent les *Cahiers*, et, les connaissant, les apprécient, nous le devons, pour une large part, aux journaux parisiens de gauche. Qu'ils nous permettent de leur exprimer ici notre vive gratitude pour leur concours toujours amical et dévoué.

2. Les « Cahiers » et la presse ennemie.

Les *Cahiers* se sont imposés, d'autre part, grâce à leurs courageuses campagnes, à la presse ennemie.

Durant de longues années, on avait organisé, autour de la revue de la Ligue — cette « association abominable », « filiale de la Maçonnerie », etc. — la conspiration du silence. De même que, dans certains journaux, appelés — sans doute par antiphrase — « journaux d'information », la consigne était de taire, en toute occasion, le nom de la Ligue : de même, dans toutes les feuilles réactionnaires et cléricales, le mot d'ordre fut longtemps d'ignorer les *Cahiers*. C'en est fait, désormais. La presse de droite ne peut plus nous ignorer : elle est contrainte de parer nos attaques ; elle nous lit ; elle nous craint ; elle a l'obligation de nous combattre.

De ce revirement, nous avons eu maintes preuves, ces tout derniers mois.

Hier encore, à l'occasion de l'article de notre collègue, M. Albert Bayet, sur *l'Église et la liberté de conscience* (*Cahiers* 1929, p. 687), la plupart des feuilles cléricales — Dieu seul les connaît toutes, car elles pullulent ! — accusèrent le coup et s'empressèrent d'y répondre. Les *Études*, même, entrèrent en lice ; La docte revue du « monde bien pensant », que dirigent avec leur sagacité bien connue les P. P. Jésuites, et qui nous honore de la considération la plus fidèle et la plus vigilante, fit appel à l'un de ses meilleurs rédacteurs et, aux quatre brèves pages des *Cahiers*, crut devoir opposer une longue « étude » de vingt-huit pages, qui voulait être une réfutation.

La presse de droite, on le voit par cet exemple, nous connaît et nous combat. Elle le fait, comme on s'en doute bien, à sa façon, qui n'est point la nôtre. Mais le lecteur sincère, et qui veut s'instruire, se trouve ainsi dûment averti. Pour éclairer

sa religion, il peut, s'il le désire, remonter à la source et contrôler ses auteurs.

N'est-ce pas, là encore, pour les *Cahiers* et pour les idées de la Ligue, une forme utile de propagande ? La propagande chez l'ennemi !

3. La presse provinciale amie et les « Cahiers »

Si l'utilité de notre action est reconnue, quoique — comme il est naturel — de façons opposées, et par la presse parisienne de gauche, et par la plupart des feuilles ennemies, que dire, par contre, de la presse provinciale amie ?

Elle nous connaît, assurément ! Mais il n'y paraît guère, sauf dans quelques rares journaux, d'autant plus louables qu'ils sont plus clairsémes.

À tous, cependant, nous envoyons, de temps à autre, un bref communiqué qui résume en quinze lignes la substance de nos articles. Autant — ou presque — en reçoit le « panier »...

Certes, nous sommes avertis des excuses d'usage : *l'abondance des matières*, c'est entendu, est la cause principale, sinon unique, de ces regrettables abstentions. Mais n'estimez-vous pas que quelques « feux de cheminée », que quelques « chiens écrasés » céderaient avantageusement la place à des extraits de nos *Cahiers* ? Ce pourraient être, tantôt quelques interventions particulièrement heureuses ; on n'en chôme point ; tantôt des citations de nos articles de fond ; par ces temps de vie chère, peut-on négliger à ce point une copie abondante, et toute faite, et qui — soit dit entre nous — n'est nullement à dédaigner ! Ce sont là choses que nos ennemis craignent, et qui intéressent les Parisiens, qu'on dit blasés. Pourquoi n'intéresseraient-elles pas au même degré nos amis de province ? Peut-on laisser vraiment aux feuilles cléricales le soin d'y faire connaître l'action du Comité Central ?

À nos Sections de nous le dire.

La plupart des ligueurs habitent la province ; ils lisent — comme il est naturel — les journaux provinciaux ; un grand nombre de nos militants comptent parmi leurs abonnés. Nos Sections de province ne pensent-elles pas que des démarches faites en leur nom auprès des journaux locaux amis seraient souhaitables ?

N'estiment-elles pas que les journaux de gauche paraissant en province devraient, à l'exemple de leurs confrères parisiens, faire une discrète propagande en faveur de nos *Cahiers* ?

Comment nos Sections locales, qui, seules, peuvent ici intervenir utilement, entendent-elles les amener à cette louable pratique ?

III. La propagande auprès des ligueurs

Lors du dernier recensement général, fait pour le Congrès de 1929, il y avait, nous l'avons dit, un abonné aux *Cahiers* pour huit ligueurs. Cette proportion est, à coup sur, insuffisante. La preuve en est administrée, et de façon péremptoire, par les Sections que nous avons citées et qui comptent comme abonnés la totalité de leurs adhérents. Ce que plusieurs ont su réaliser, toutes ne se doivent-elles pas de le tenter ?

Il est des Sections, trop nombreuses, hélas ! où la proportion des abonnés est dérisoirement infime. Un large champ d'action reste ici ouvert à l'activité de nos militants.

Que pensent les Sections de la propagande directe faite par le Comité Central auprès des ligueurs non abonnés ? Comment y collaborent-elles ?

Aux Sections de nous dire ce qu'elles auront trouvé de plus expédient pour accroître la diffusion de nos Cahiers.

A celles d'entre elles dont les efforts ont été couronnés par le succès, de nous dévoiler, avec leur générosité habituelle, les méthodes fécondes, les moyens efficaces, les arguments décisifs, grâce auxquels toutes nos Sections, rivalisant de zèle, s'efforceront vers cet idéal que, déjà, plusieurs ont atteint : avoir autant d'abonnés que de ligueurs !

IV. Les améliorations souhaitables

A l'occasion de notre dernier referendum, nous avions prié nos abonnés de nous faire connaître les améliorations qu'ils eussent désiré nous voir réaliser, soit dans la rédaction, soit dans la présentation matérielle de leur Revue.

« Que les Cahiers restent ce qu'ils sont ! »

Telle fut la réponse à peu près unanime.

Quel est, aujourd'hui, l'avis de nos Sections ?

Nous les prions de nous dire en toute franchise ce qu'elles pensent de nos Cahiers et de nous soumettre leurs suggestions.

QUESTIONNAIRE

1. La propagande auprès de la presse locale

1° Comment avez-vous organisé votre propagande en faveur des Cahiers auprès des journaux amis publiés dans votre localité ?

a) Leur faites-vous connaître nos articles de fond ?

b) Leur communiquez-vous, avec prière d'insérer, des extraits de nos interventions, avec l'indication du numéro des Cahiers ?

2° Quels sont, à votre avis, les moyens les plus efficaces pour obtenir de la presse locale amie qu'elle fasse une discrète propagande en faveur des Cahiers ?

2. La propagande auprès des ligueurs

1° Que pensez-vous de la propagande directe organisée par le Comité Central auprès des ligueurs : trois numéros consécutifs des Cahiers envoyés chaque mois à quatre mille ligueurs non abonnés, toutes les Sections, dans leur ordre alphabétique, devant être touchées successivement par cette propagande ?

2° Comment votre Section s'assure-t-elle que ces trois numéros consécutifs parviennent régulièrement à leurs destinataires ? (La liste des Sections touchées par la propagande est publiée, chaque mois, dans les Cahiers).

3° Estimez-vous souhaitable, voire nécessaire : a) que le président de la Section touchée par notre

propagande ou, à son défaut, le secrétaire, s'informe personnellement, auprès de chaque ligueur non abonné, s'il a reçu notre service ; b) qu'il lui demande si les Cahiers l'ont intéressé et ce qu'il pense de notre revue ; c) qu'il l'incite amicalement à s'y abonner ?

4° Votre Section a-t-elle organisé une propagande spéciale en faveur des Cahiers ? Comment sollicitez-vous de nouveaux abonnements ?

5° Que pensez-vous des primes accordées par notre administration aux Sections et aux ligueurs qui recrutent de nouveaux abonnés : deux francs à la Section pour un nouvel abonné et un abonnement gratuit pour cinq nouveaux abonnements payants ?

6° En ce qui concerne la propagande auprès des ligueurs, avez-vous à nous faire des suggestions intéressantes ? Lesquelles ?

3. Les améliorations aux « Cahiers »

Quelles suggestions vraiment pratiques, et dont la réalisation ne soit pas ruineuse pour nos finances, désirez-vous nous soumettre, en vue de rendre les Cahiers tout à la fois plus instructifs et plus attrayants ?

Les réponses devront nous parvenir pour le 15 avril.

Nous rappelons que les réponses aux « Questions du mois » antérieures doivent nous être envoyées pour les dates suivantes :

1° Question de décembre : Une police pour nos meetings, p. 739 : 15 février ;

2° Question de janvier : L'éligibilité des instituteurs publics, p. 786 : 15 mars.

En l'honneur de Ferdinand Buisson

Le 22 janvier, au Trocadéro, sur l'initiative de la Ligue de l'Enseignement, l'élite républicaine a fêté notre président d'honneur, M. Ferdinand Buisson.

Ceux de nos lecteurs qui n'assistaient pas à cette belle manifestation en ont appris les détails par la presse quotidienne.

Nous publierons dans notre prochain numéro quelques extraits des discours prononcés à cette occasion par notre collègue, M. FRANÇOIS-ALBERT, et par M. LABBÉ, directeur de l'Enseignement technique.

EN VENTE :

HISTOIRE DE LA LIGUE

Par Henri SEE. — Prix : 8 francs

Dans nos bureaux, 10, rue de l'Université, Paris (7^e).

Ces messieurs font des fiches !

De notre collègue Georges GOMBAULT (Le Soir, 25 novembre 1929):

Les Jeunesses patriotes s'ennuyaient, paraît-il: on ne peut pas sauver la patrie tous les jours en défilant par quatre, au pas accéléré, de Saint-Augustin à la place des Pyramides! Leurs chefs leur donnèrent donc une occupation: faire des fiches.

Au siècle dernier, ce travail était réputé malséant et même abject. La morale a changé. C'est désormais une œuvre pie et qui vaut des indulgences, de rédiger de petites notes sur ses contemporains, à la condition, bien entendu, qu'elles s'appliquent aux dangereux individus qui sont attachés à la République ou qui font profession de socialisme.

Le service de Documentation et de Renseignements politiques des Jeunesses patriotes leur est exclusivement consacré: Ses « dossiers » et ses « fichiers » sont tenus à jour, comme il convient dans une administration sérieuse. Le rôle de ce service est « vital » (Circulaire du 1^{er} octobre 1929). Aussi, l'Etat-major des J. P. lui donne-t-il tous ses soins.

C'est avec instance que les renseignements sont sollicités des dirigeants locaux. Qu'en en juge par ce document que le Hasard malicieux nous a communiqué :

« Mon cher camarade,

« Vous nous rendriez un très précieux service en nous communiquant quelques renseignements sur les parlementaires (sénateurs et députés) de votre département, et plus particulièrement sur ceux représentant votre arrondissement administratif.

« Pour vous faciliter la tâche importante que nous vous confions, je vous envoie sous ce même pli quatre questionnaires qu'il vous suffira de me retourner après les avoir remplis.

« Je suis certain que vous ne méconnaissez pas l'importance primordiale de cette enquête qui, bien entendu, ne saurait être dirigée contre des parlementaires J. P. ou ayant un programme voisin du nôtre. Elle est de celles auxquelles un chef J. P. n'a pas le droit de se soustraire.

« Notre ligue ne peut, en effet, devenir redoutable aux adversaires de l'idée nationale que si elle connaît le point faible où aller frapper chacun d'eux et dont nos chefs de groupement qui se trouvent sur place, sont à même de nous documenter facilement.

« Je compte sur votre dévouement à notre cause pour obtenir une réponse aussi prompte que possible et vous prie de croire, mon cher camarade, à l'expression de mes sentiments dévoués et cordiaux. »

Les chefs J. P. sont tenus par leurs supérieurs pour dévoués et ardents, mais non pour particulièrement déliés. On précise donc les points principaux de l'enquête qui leur est prescrite. Voici un modèle de questionnaire « tout préparé » et qui est envoyé tous les deux mois aux informateurs bénévoles:

« DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1, Parlementaires des partis adverses. Transmis par l'arrondissement J. P. de; Nom.....; Adresse (si possible); Profession.....; Parti politique...; Sénateur ou député..... »

« RENSEIGNEMENTS. — Indications sur la personnalité, son activité politique, bien souligner les points

faibles de l'adversaire: ignorance de certaines questions, gaffes au Parlement, maladresses dans le pays, condamnations, scandales. Bien indiquer si le parlementaire est F. M. »

Le plus pur idéalisme inspire, comme on le voit, ce questionnaire. Il tend à donner à la lutte politique un caractère noble et désintéressé. Ah! si l'on pouvait découvrir un scandale, quelle aubaine! La condamnation d'un élu de gauche, quelle victoire! Du coup un homme serait déshonoré et tout son parti atteint. C'est la bataille des idées! Si d'aventure, l'ignorant, le gaffeur, le fripon, était de surcroît franc-maçon, ineffables délices! Le point faible, cherchez le point faible!

A tout hasard on prend l'adresse, en vue des expéditions punitives, sans doute.

Vous souriez? De pareilles entreprises, en l'an de grâce 1929, dans notre libre République, allons donc!

Prenez garde que toutes les fiches sont soigneusement centralisées: c'est, à coup sûr, pour s'en servir, le cas échéant. La troupe de choc est prête et bien organisée: La France est divisée en vingt régions, lesquelles sont subdivisées en secteurs, départements et arrondissements. A la tête de ses divisions, qui sont calquées sur l'organisation administrative, sont placés des hommes de confiance. C'est le centre qui donne l'impulsion: il envoie à ses délégués des notes impératives comme le ministre de l'Intérieur ou leur remet des lettres de service comme le ministre de la Guerre.

Sans rien dramatiser, il est permis de juger singulière une pareille conception de la politique. Erreur de jeunesse? M. Taittinger, généralissime des J. P. est d'âge mûr; ses officiers d'ordonnance et ses adjudants ne sont pas des joveuneaux. Quant aux vrais jeunes, ils ont le goût des sports, ils rêvent d'amour, il en est même encore quelques-uns qui aiment les beaux vers ou la philosophie: la vocation d'enquêteur clandestin ne vient pas toute seule.

Tout de même, la Ligue des Droits de l'Homme, les groupements républicains et socialistes, ne font pas de fiches; ils ne recherchent pas le « point faible » de la vie privée des adversaires; ils ignorent cette organisation militaire-policrière. Leur action est menée au grand jour, par la plume, par la parole. Pourquoi, de l'autre côté, ce mystère? Pourquoi ces investigations et ces fiches? Au profit de qui?...

TOUS LES LIGUEURS

doivent lire et faire lire autour d'eux le

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par Victor BASCH, SÉVERINE, Léon BRUNSCHVIGG, Emile GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, Georges BOURDON, C. BOUGLÉ, D. FAUCHER, Henri GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HÉROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAULOLES, Roger PICARD...

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait par FOUGERAT.

Prix : 6 francs.

Réduction de 30 % aux Sections

UNE AFFAIRE DREYFUS EN AUTRICHE

L'AFFAIRE HALSMANN

Par Henri GUERNUT, secrétaire général de la Ligue

Pendant l'été de 1928, un dentiste de Riga, M. Halsmann, faisait un voyage d'agrément en Suisse et en Italie. Il était accompagné de sa femme, de sa fille, étudiante à Paris, et de son fils Philippe, jeune homme de 22 ans, étudiant en Allemagne à l'École Polytechnique de Dresde.

Comme ils se disposaient à rentrer, un Autrichien rencontré à Lugano leur dit : « Allez donc au Tyrol ; c'est une affaire de quelques jours et vous verrez le plus merveilleux pays du monde. »

M. Halsmann se laisse tenter, et pendant que sa fille retourne à Paris, rappelée par ses études, il part avec sa femme et son fils pour le « merveilleux pays ».

Il y font plusieurs excursions. Un matin, Mme Halsmann, souffrante, reste à l'hôtel ; le père et le fils s'en vont ensemble pour une ascension de deux jours.

Le deuxième jour — le 10 septembre — ils dévalaient tous deux de la montagne par un sentier, large de moins d'un mètre, qui longeait un précipice. Le père, pour satisfaire un besoin naturel, reste en arrière et dit à son fils : « Continue ».

Quelques minutes après, le fils entend un cri. Il se retourne ; il croit apercevoir, dans un éclair, son père debout puis renversé. Vision réelle ? Hallucination ? Il ne sait. Effrayé, il remonte le sentier en courant, il cherche ; il voit, au fond d'un trou, à 14 mètres de profondeur, son père étendu parmi les pierres et plongé à demi dans un ruisseau.

La pente du ravin n'est que de 60°, il peut descendre : M. Halsmann porte à la tête d'affreuses blessures, mais il agite les mains, il respire encore.

Philippe essaie de le tirer du ruisseau, de le hisser ; mais ses forces sont impuissantes. Il crie : personne ne répond. Il rejoint le sentier, passe auprès de petites maisons, frappe aux portes, appelle à l'aide : toujours personne.

Il rencontre enfin une paysanne et un berger ; il supplie la paysanne de courir à la prochaine auberge, et le berger de venir avec lui, là-haut, au secours du blessé.

Mais quand ils arrivent, M. Halsmann est mort ; une nouvelle blessure coupe en ligne droite la largeur du front.

Des touristes qui passent s'arrêtent. Tous croient à un accident. Mais voici que le propriétaire de l'auberge, Eder, survient : « Accident ? accident chez moi ? accident sur le sentier dont j'ai la garde et la responsabilité ? impossible. » Et sans rien voir, sans rien savoir, il déclare : « Assassinat ! assassinat ! vous dis-je. » Et désignant Philippe du doigt : « L'assassin, le voilà ! »

Cette affirmation est faite avec un tel accent d'autorité que nul ne proteste. Un juge d'instruction novice, dont c'était la première affaire, ne cherche pas d'autre explication.

Et pourtant ?

Pourtant l'explication était peu vraisemblable.

Pour quelle raison, en effet, Philippe aurait-il tué ?

Tous ceux qui l'ont connu, à la maison, au collège,

à l'Université, tous, maîtres, contemporains et camarades, tous le représentent comme un jeune homme doux, calme, aimant les enfants et les bêtes, incapable de l'idée même d'une brutalité.

Pour quelle raison aurait-il tué son père ?

Cinq années durant, chaque semaine, il lui a écrit des lettres qui ont été conservées : elles ne sont que respect, vénération et tendresse. Pendant le voyage en Suisse, en Italie, ceux qui les ont vus de près, dans le train, en promenade, à la table d'hôte sont unanimes à rappeler la confiance du père, la déférence du fils.

Oui, pour quelle raison ?

« Pour la raison, répond l'accusation, que le fils avait hâte d'hériter du père ». Et la preuve, ajoutait-elle, c'est que quelques jours avant le crime, devant des étrangers, Halsmann nommait Philippe : « mon héritier »... Oui, l'accusation en est descendue là.

Or, l'enquête a démontré que Halsmann nommait Philippe non pas « mon héritier », mais « mon prince héritier », quelque chose comme « mon dauphin », « mon tzarevitch », non depuis quelques jours, mais depuis longtemps, depuis toujours. Et sur le sens de cette plaisanterie affectueuse, personne jamais ne s'était trompé.

Le 18 septembre, à deux mètres du cadavre, un des touristes a découvert sur un banc de sable, dans l'eau, le portefeuille de M. Halsmann. Ce portefeuille était vide, l'argent ayant été dérobé. Or, aucune somme appréciable n'a été trouvée sur Philippe.

Dix-neuf jours après le crime, à l'endroit du crime, on a relevé sur une pierre plate, maintenus par trois petits cailloux, trois billets de banque autrichiens maculés de sang, que nul n'y avait remarqués jusqu'ici et qui, de toute évidence y avaient été récemment apportés par quelqu'un... quelqu'un qui, certes ne pouvait être Philippe, puisque depuis dix-neuf jours, il était en prison.

Autour du corps de M. Halsmann, l'herbe, les buissons, la roche, étaient souillés de sang jusqu'à une hauteur de 80 centimètres. Or, sur les mains, sur les vêtements, sur les chaussures de Philippe, pas la moindre goutte. Mais qu'importe !

Sur l'affirmation, la seule affirmation d'Eder, le juge conclut au renvoi. Philippe comparait le 13 décembre à Innsbruck devant la Cour d'Assises...

Et voici ce qui va décider du reste :

Philippe est juif, c'est un Juif russe, au teint foncé, aux cheveux noirs, aux yeux noirs, myope, l'air en-dessous. Il ne parle pas un mot, il ne comprend pas un mot du dialecte tyrolien. Aux paysans qui composent le jury, il apparaît étranger, antipathique. Avec cela, il commet l'imprudence de se faire défendre par un avocat juif, dans un pays où chacun répète : « Quand tu vois un Juif, tiens-toi à gauche ».

Chaque fois que l'avocat ouvrait la bouche, le public manifestait : « Assez, le Juif ! Ta gueule, sale Juif ! » Dans cette atmosphère, le verdict était rendu d'avance. Après quatre jours de débats, dix années de réclusion.

La protestation du condamné fut déchirante : « Ce n'est pas moi, messieurs, je vous le jure ; les assassins, c'est vous. »

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 12 Décembre 1929

BUREAU

Cahiers (Publicité). — M. Roger Picard, trésorier général, expose qu'actuellement la publicité des *Cahiers* nous rapporte en moyenne 5.000 francs par an, ce qui est tout à fait insuffisant. Il a vu une société très sérieuse de publicité, à qui est confiée notamment la publicité dans les chemins de fer. Cette société nous propose de gérer la publicité de nos *Cahiers*, à condition que nous y apportions quelques changements. Elle demande, entre autres choses, que nous ayons des couvertures de couleurs différentes, suivant les numéros, que nous égayions notre revue par quelques illustrations. Elle demande également l'autorisation de recommander, sous réserve de notre veto, certains produits pharmaceutiques. Si, dans la première année, elle fait un certain chiffre de recettes, elle passera avec nous un contrat de cinq ans.

M. Guernut s'excuse de discuter les chiffres du trésorier général, mais il croit que la publicité, pour l'année 1928, a rapporté, net de tout courtage, 18.000 francs.

D'autre part, une couverture de couleur, pour 20.000 exemplaires, coûterait, au dire de l'imprimeur, 2.000 francs par numéro. Nous y perdriions.

Ne pourrait-on pas, demande M. Basch, obtenir de la Société qu'elle nous assure par contrat, pour la première année, le minimum de ce que coûteront les modifications demandées.

— Alors, réplique M. Guernut, nous n'y gagnerions pas.

Il propose, au contraire, de dire à la Société : Commençons, sans rien changer à la présentation actuelle de nos *Cahiers*. A mesure que vous nous donnerez de l'argent, nous envisagerons des améliorations.

M. Roger Picard est chargé de cette négociation.

Seine (Une démarche de la Fédération de la). — Le président informe ses collègues qu'à la demande du Bureau fédéral il a reçu une délégation de la Fédération de la Seine.

Cette délégation venait l'assurer du désir de nos collègues de la Seine de collaborer avec le Comité Central.

Le président a accepté avec joie.

Il a été entendu qu'à notre prochain meeting, un délégué de la Fédération de la Seine serait officiellement invité et que M. Guernut se rendrait à la prochaine réunion du Conseil fédéral.

Meeting sur la paix (Incidents du.) — M. Emile Kahn met ses collègues au courant des incidents qui se sont déroulés au cours de notre dernier meeting aux Sociétés Savantes (V. p. 38).

Les orateurs avaient parlé devant une salle calme et attentive. M. Kahn, président la réunion en l'absence de M. Basch, allait mettre aux voix l'ordre du jour, lorsque, du fond de la salle, un délégué des Jeunesses Patriotes s'est précipité sur la tribune, suivi d'un certain nombre de camarades qui l'ont aussitôt entouré.

M. Emile Kahn a estimé qu'il était de son devoir de faire respecter la tribune. Il a dit au contradicteur de descendre et de demander correctement la parole, et qu'elle lui serait donnée. C'est alors que des jeunes

— Taisez-vous, cria le Président, c'est la justice ici!

— Non, ici, c'est le crime. »

Dans sa cellule, le soir-même, il tentait avec un taille-crayon de se couper les veines.

L'avocat ayant fait un pourvoi, la Cour de Cassation ayant cassé le jugement, le procès a été renvoyé. Mais devant qui? Devant la même Cour, à Innsbruck, devant les mêmes juges.

Et ce fut un nouveau déchaînement de haine.

Un journal antisémite de Salzburg fit imprimer des tracts qu'on distribua dans les rues et qu'on porta dans les maisons. Dans l'église d'Innsbruck, un prêtre, Pater Wimmer, au cours d'un sermon, devant 1.500 personnes, dénonça Philippe « ce jeune Juif, dont la conscience ne parle plus et qui n'avoue pas son crime ».

Pendant tout le procès qui dura quatorze jours, des affiches rouges, longues et larges d'un mètre, furent apposées sur les murs : « Le procès Halsmann montre la coalition des Juifs. Antisémite, tous ensemble contre les Juifs ! ».

A domicile, les jurés reçurent des lettres de menace. Dès les premières audiences, l'un d'eux fit connaître dans un café les sentiments de ses collègues : « Le sale petit Juif, nous le mettrons dedans. »

La conclusion de cette campagne était inévitable : Philippe a été condamné à quatre ans de réclusion. Condamnation absurde, certes, car quatre ans pour un parricide, c'est peu s'il est coupable, c'est trop s'il est innocent.

Les avocats, une fois nouvelle, ont fait un pourvoi. La Cour de Cassation est saisie. A l'heure où cet article paraîtra, elle aura jugé ou sera sur le point de le faire. Elle peut laisser les choses en état, elle peut casser et renvoyer, elle peut acquitter.

En Allemagne et en Autriche, les esprits attendent l'arrêt avec angoisse; car toute l'Allemagne, toute l'Autriche, s'est passionnée dans l'un et l'autre sens. Comme au temps de l'Affaire chez nous, journaux, associations, partis, invectivent l'un contre l'autre. Comme au temps de l'Affaire, des intellectuels, de grands écrivains, sont descendus dans la mêlée. Philippe dans sa prison, Mme Halsmann et sa fille, reçoivent chaque jour des monceaux de lettres leur criant sympathie et espérance! La Ligue allemande, la Ligue autrichienne des Droits de l'Homme multiplient les meetings. Il semble que peu à peu, l'opinion publique incline à les suivre.

Au temps de l'Affaire Dreyfus française, le monde entier s'est ému, cœur à cœur avec nous.

J'ai écrit ces quelques lignes pour que la France, elle aussi, s'intéressât à l'Affaire Dreyfus autrichienne. Puisse notre voix, notre faible voix, encourager ceux qui, là-bas, élèvent leurs âmes au-dessus des préjugés barbares et, avec un courage tranquille, bataillent pour la Justice.

HENRI GUERNUT.

P. S. — La Cour de Cassation a maintenu l'arrêt.

gens, qui, jusque-là, s'étaient tenus dans le vestibule, ont envahi la salle. Une bagarre s'en est suivie ; plusieurs des jeunes gens, qui s'étaient proposés pour assurer la police de la salle, ont été frappés à coups de matraque.

M. Guernut apporte les explications que lui a données spontanément M. Taillinger, président des Jeunes Patriotes : le contradicteur aurait demandé la parole dès le début de la réunion, en faisant passer sa carte au président et c'est sur le refus qui lui aurait été opposé qu'il aurait pris la tribune par la force.

A cela, M. Emile Kahn et M. Guernut objectent qu'à aucun moment aucune carte n'a été apportée au Bureau. Ils font remarquer que, dès avant l'ouverture de la réunion, un certain nombre d'adhérents aux J. P. se tenaient dans le vestibule, et qu'ils étaient armés de cannes, de matraques et de cassettes, ce qui n'indiquait pas des intentions très pacifiques.

Le Bureau décide des mesures à prendre pour assurer dorénavant la liberté de parole dans nos réunions.

Séance du 19 Décembre 1929

BUREAU

Seine (Fédération). — Le secrétaire général rappelle que M. Victor Basch a reçu les délégués de la Fédération de la Seine. Ceux-ci lui ont promis leur collaboration entière et loyale. (V. p. 14 et 64).

Or, quelques jours plus tard, M. Basch recevait, sous la même enveloppe que le *Bulletin de la Fédération de la Seine*, une notice anonyme à l'adresse des Sections, intitulée « Supplément au Bulletin de la Ligue » (?) et contenant les attaques les plus vives contre le Comité.

Le Bureau charge le secrétaire général de prendre toutes informations auprès de M. Caillaud, secrétaire de la Fédération, et dans le cas où ce libellé émanerait de la Fédération elle-même ou aurait été envoyée avec son agrément, de rompre toutes relations avec elle. (1)

Polémique. — Une Fédération mène une campagne vive contre le Comité, et non pas dans le « Bulletin de la Fédération », qui n'est lui, en principe, que par des ligues, mais dans un journal destiné au public et qui a d'assez nombreux lecteurs. Rien d'étonnant à ce que, dans ce département, le nombre des ligues diminue.

N'y a-t-il pas lieu d'envisager la situation paradoxale d'un président de Fédération qui, représentant la Ligue dans un département et ayant accepté de travailler pour elle, fait involontairement de la contre-propagande et décourage les adhésions ?

— Il ne nous appartient pas, dit M. Emile Kahn, de rappeler à l'ordre un président de Fédération et de lui montrer le tort qu'il fait à la Ligue. Il est élu par les ligues du département. C'est auprès d'eux qu'il faudrait, le cas échéant, intervenir.

L'affaire est renvoyée au Comité Central.

Marseille (Attitude de la Section). — On se souvient que le Comité de la Section de Marseille avait menacé de donner sa démission collective si le secrétaire général n'interpellait pas au sujet de l'affaire Platon avant le 31 décembre. Le Bureau avait fait à cette prétention la réponse qui convenait (p. 15.)

M. Guernut n'a pas voulu que le docteur Platon subit les conséquences du mouvement de mauvaise humeur de la Section et, comme il avait annoncé antérieurement son intention de porter l'affaire à la tribune de la Chambre, il l'a fait et il a obtenu que le Garde des sceaux transmette le dossier à la Cour de cassation aux fins de révision (p. 8.)

Le Bureau priera M^e Maurice Hersant, membre du

(1) M. Caillaud a déclaré que cet envoi était dû à une erreur matérielle de transmission, que la Fédération y était étrangère et l'avait ignoré. Le Bureau a pris acte de ces déclarations et a tenu l'incident pour clos.

Comité Central, de bien vouloir défendre devant la Cour de Cassation la cause du docteur Platon.

Congrès 1929 (Impression). — Le secrétaire général a signalé au Bureau que le compte rendu du Congrès 1929 avait paru avec un long retard, imputable à l'imprimeur (*Cahiers* 1929, p. 716). Ce dernier, ayant eu connaissance, par les *Cahiers*, du procès verbal du Bureau, a adressé au secrétaire général une lettre lui reprochant de l'avoir mis en cause.

Le Bureau estime que le premier devoir d'un imprimeur est d'être exact et, s'agissant d'un travail commandé par une association amie, il aurait dû tout mettre en œuvre pour que ce travail fût livré ponctuellement. Le compte rendu de notre prochain Congrès sera imprimé ailleurs.

Ligue suisse (Lettre de M. Milhaud). — M. Maurice Milhaud, président de la Section de Genève de la Ligue française, donne les renseignements suivants sur la situation actuelle de la Ligue suisse :

Composition du Comité de Genève : Président : M. Barloz ; Secrétaire : M. Graf ; Caissier et Correspondant : Je Jéni ; Membres adjoints : Salaz, Alice Deceudre, Huelin, M^e Dupont.

Ce Comité agit comme Comité Central suisse provisoire. Il existe une Section à Zurich de 10 membres. A Genève, la Section a 38 membres. Dans le canton de Berne, des démarches sont faites. Enfin, je vais à Lausanne, le 9 décembre au soir, pour faire une conférence de propagande en vue de la création d'une section lausannoise suisse.

Le Bureau remercie M. Maurice Milhaud.

Lessay (Vœu de la Section de). — La Section de Lessay (Manche) dans sa réunion du 10 novembre, a émis un vœu priant le Comité Central de féliciter M. Briand pour son œuvre de paix.

Le Bureau déclare qu'il n'est pas dans les usages de la Ligue d'adresser des félicitations aux membres du Gouvernement. Il appartient à la Section de le faire elle-même, si elle le juge à propos.

Volonté (Semaine de la Ligue). — Comme suite à la volonté qui a eu lieu au Comité, le 5 décembre, à propos de la « Semaine de la Ligue », le secrétaire général expose au Bureau que la plupart des affaires qui ont été traitées dans cette « Semaine » ont abouti à une solution heureuse et rapide.

Il cite notamment les affaires suivantes :

Quatre ouvriers hongrois avaient été expulsés à la veille du 1^{er} mai, la Ligue réclamait en vain le retrait de cette mesure injustifiée (*Cahiers* 1929, p. 545, 649) ; deux articles paraissent, les 19 et 26 septembre ; l'arrêté d'expulsion est suspendu. Ces ouvriers sont revenus en France.

Le jeune Assad-bey-el-Atrache, fils d'un notable syrien, s'était vu supprimer sa bourse d'études, dans une école d'agriculture française ; la Ligue intervient ; un article est publié le 11 octobre ; la bourse est rétablie. (*Cahiers* 1929, p. 674 et 768.)

Mme Pron, veuve et sans ressources ne pouvant toucher depuis dix-huit mois les arrérages d'une pension qui lui était due ; un article paraît le 12 septembre ; elle obtient satisfaction le 19. (*Cahiers* 1929, p. 604-610.)

M. C. avait été arrêté sans motif, la Ligue avait protesté ; un article paraît le 25 octobre, le fonctionnaire coupable est frappé. (*Cahiers* 1929, p. 699.)

De jeunes officiers de Verdun s'étaient livrés tant à l'égard d'un touriste allemand que d'un habitant de la ville, président de notre section locale, à des manifestations déplacées, la Ligue a protesté ; un article paraît dans la Semaine de la Ligue le 26 septembre, ces officiers sont punis. (*Cahiers* 1929 p. 625, 626, 723.)

A la veille du 1^{er} août, un certain nombre d'étrangers avaient été expulsés ; parmi ceux-ci quatre boulangers polonais semblaient n'avoir pas mérité cette mesure de rigueur, non plus qu'un Hongrois nommé

Farkas. La Ligue intervient, « La Semaine » commente et soutient cette intervention, tous sont autorisés à rentrer. (*Cahiers* 1929, p. 545, 546, 623, 770.)

Ont également satisfaction les ouvriers des P.T.T. d'Ailly-sur-Noye (*Cahiers* 1929, p. 662, 701, 748) ; M. Wattel, victime de brutalités policières (*Cahiers* 1929, p. 598, 678, 699) ; M. Achet qui ne pouvait obtenir la délivrance d'un rapport de police (*Cahiers* 1929, p. 604, 748). Toutes affaires dans lesquelles les démarches de la Ligue ont été suivies d'articles de presse.

Loin de renoncer à ce moyen d'action, il conviendrait d'en user plus largement.

Le Bureau exprime le vœu que les membres du Comité, des Sections et des Fédérations, tous nos collègues journalistes défendent le plus possible dans la presse les causes de la Ligue : le secrétariat général leur fournira tous documents à cet effet.

Questions du mois (Nombre de réponses). — Le secrétaire général a été frappé du petit nombre de Sections qui s'intéressent aux « Questions du Mois » et envoient les réponses.

Voici le nombre des réponses obtenues jusqu'à présent :

- Congrégations (juillet 26), 4 fédérations et 120 sections ;
- Syrie (novembre 1926), 7 fédérations et 43 sections ;
- Motivation des congés ouvriers (février 1927), 72 sections ;

Mots :

- Incompatibilités parlementaires (mars 1927), 97 ;
- Recommandations parlementaires (avril 1927), 70 ;
- Initiative populaire et référendum (mars 1927), 161 ;
- Service militaire des naturalisés (novembre 1927), 100 ;
- Droits des militaires (février 1928), 170 ;
- Vote obligatoire (mai 1928), 67 ;
- Contrôle du Parlement (octobre 1928), 77 ;
- Incapacité civile de la femme (novembre 1928), 84 ;
- Lois laïques en Alsace-Lorraine (1929), 72 ;
- Diffamation (1929), 23 ;
- La Ligue doit-elle dénoncer ? (1929), 100 ;
- Droits de l'enfant (1929), 61.

M. *Emile Kaim* demande au secrétaire général à quel motif il attribue le trop petit nombre de réponses.

Le secrétaire général pense que les questions ont peut-être été trop nombreuses (beaucoup de Sections ne se réunissent pas tous les mois). Elles sont aussi quelquefois trop difficiles. Les Sections avaient été priées d'indiquer elles-mêmes les questions qui les intéresseraient, elles n'ont pas répondu.

Le Bureau décide de leur adresser un nouvel appel.

* * *

Luzarches (Salle de spectacle). — La Section de Luzarches (Seine-et-Oise) a protesté contre le fait suivant :

Il existe dans la localité deux salles de spectacles : l'une dirigée par un commerçant qui paie patente, taxes diverses sur les spectacles, taxe sur le chiffre d'affaires ; l'autre, dirigée par le prêtre catholique de la localité, qui ne paie que le droit des pauvres. Nos collègues ont été choqués de cette inégalité et nous ont demandé de la dénoncer. Les conseils juridiques ont proposé une intervention, M. Victor Basch n'en est pas partisan.

M. *Roger Picard* craint que la Section n'ait été mal renseignée. Il est possible que le directeur de la seconde salle ait échappé à la patente, mais il est difficile qu'il échappe à la taxe sur le chiffre d'affaires et aux taxes sur les spectacles.

Le Bureau décide de prendre de nouveaux renseignements, et le Comité décidera.

Ligue d'action féminine pour le suffrage (Appel de). — La Ligue d'action féminine pour le suffrage estime qu'il est contraire à la *Déclaration des Droits de l'Homme* d'obliger les femmes à payer des impôts alors qu'elles ne sont pas admises à contrôler par leurs représentants la gestion des deniers publics. Elle fait campagne pour répandre ce principe que

qui ne vote pas ne doit pas l'impôt et elle demande à la Ligue de s'associer à cette action.

Le Bureau déclare qu'on peut être électeur sans payer d'impôts et payer des impôts sans être électeur ; il n'y a aucun lien entre l'impôt et le droit de vote. Si l'on décide que, pour être électeur, il faut payer des impôts on reviendrait au régime censitaire que tous les républicains condamnent.

Le Bureau décide de ne pas apporter son concours à la Ligue d'Action féminine. Il rappelle, d'ailleurs, que la Ligue s'est toujours prononcée en faveur du suffrage des femmes.

R... (Affaire). — La Ligue est intervenue en faveur de Madame R..., ex-religieuse, ayant appartenu à une congrégation dissoute, et qui, aujourd'hui âgée de 60 ans, ne touche qu'une pension annuelle de 425 fr. Le ministre de l'Intérieur a déclaré que l'actif de la congrégation dissoute ne permettait pas d'augmenter la pension de cette ancienne religieuse.

Le secrétaire général demande s'il ne conviendrait pas d'insister pour qu'un secours lui soit alloué.

Le Bureau ne croit pas qu'une telle démarche ait des chances de succès. Ce serait un beau geste de la part de la Ligue, mais inutile.

* * *

Saint-Hilaire-de-Coulay (Logement de l'institutrice). — A Saint-Hilaire-de-Coulay (Vendée), une institutrice admise à la retraite le 1^{er} janvier 1927 se refusait à quitter son logement dans les locaux de l'école de filles et sa remplaçante ne pouvait s'installer.

La Ligue protesta à maintes reprises contre cet état de choses. Ni l'intervention du préfet, ni celle de l'inspecteur d'Académie ne vinrent à bout de la résistance de l'ancienne institutrice, soutenue, d'ailleurs, par la municipalité. La commune finit par donner à l'institutrice un autre logement.

Le secrétaire général demande s'il convient d'insister. Il n'est pas admissible qu'un maire puisse tenir en échec l'autorité du Préfet et qu'une institutrice retraitée continue à occuper, malgré les ordres de l'inspecteur d'Académie, un logement qui revient de droit à sa remplaçante.

M. *Roger Picard* estime que, puisqu'une solution pratique a été trouvée, que l'institutrice actuelle est pourvue d'un logement convenable, il n'y a pas de raison pour que la Ligue continue d'intervenir dans ce conflit.

Le Bureau se range à cet avis.

Calvi (Disciplinaires de la Marine). — Le secrétaire général informe le Bureau que, d'après des renseignements qui lui sont parvenus, la situation de la section disciplinaire de la marine à Calvi où ont sévi tant d'abus est aujourd'hui plus satisfaisante. Cette section semble commandée par un officier de haute valeur qui consacre ses efforts au redressement des jeunes marins qui lui sont confiés.

La Section du Quesnoy (Nord) qui s'est intéressée à un disciplinaire nommé J. et a appelé sur son compte l'attention du commandement a reçu de lui la lettre suivante :

Après avoir rappelé les fautes qui ont amené ce marin aux sections de discipline, le commandant ajoute :

« A Calvi, nourri avec abondance et d'une manière saine, menant la vie au grand air, travaillant aux chantiers agricoles, soumis à une discipline ferme mais juste, il lui était possible de faire comme beaucoup de ses camarades : s'amuser, et six mois après son arrivée, j'aurais pu le proposer pour être renvoyé dans ses foyers.

Aura-t-il, dans la vie civile, lui, un anormal, soumis alors à toutes les tentations, une ligne de conduite assez ferme pour ne pas devenir rapidement un déchet de la société ?

C'est une question que je me permets humblement de vous poser. Au point de vue strict de l'intérêt de ce garçon et en toute sincérité, croyez-vous qu'il puisse y gagner d'être libéré avant d'avoir manifesté un peu de repentir ?

Je possède actuellement sous mes ordres près de 150 jeunes gens, dont 130 environ ont compris que la mesure qui les avait frappés était juste et qui s'efforcent de se bien conduire pour racheter leurs fautes passées.

J'ajoute que ces 150 matelots m'ont été envoyés comme étant les plus mauvais-têtes de la Marine française, et vous avouerez qu'il est réconfortant de constater que sur 50.000 marins, 150 ont été jugés indignes de servir comme réguliers.

... se décidera-t-il à entrer dans la catégorie des bons ?

Oui, si, au lieu de discuter sur les causes physiologiques de ses fautes, nous cherchons par tous les moyens psychologiques en notre possession à relever son sens moral affaibli, à susciter en lui le désir d'être un individu normal, à créer en lui une dignité jusque là absente.

Il ne faut jamais désespérer. Si vous voulez faire œuvre pie, joignez-vous à sa maman, à moi, dans cette œuvre de redressement moral du petit ... Ecrivez-lui souvent, donnez-lui de bons conseils.

Vous trouverez peut-être la fibre sensible qu'il faut faire vibrer; vous ferez naître en lui des émotions nouvelles, un amour pour quelque chose ou quelqu'un, et la connaissance même un peu superficielle de sa façon de penser et de voir la vie, sera le levier susceptible de soutenir et mettre à jour tous ses bons sentiments jusque là comprimés.

Car je crois qu'il n'existe pas un homme assez foncièrement mauvais pour ne pouvoir être relevé.

Que convient-il de faire ? Insister pour la libération d'un homme qui n'est pas en état de mener une vie normale ? Ou accepter qu'il reste dans un établissement qui a certes un caractère pénitentiaire mais où des efforts très sérieux sont faits en vue de son redressement ? Cette tentative peut porter ses fruits, les anormaux ne sont pas inéduquables; si au contraire nous le faisons libérer quels dangers ne courra-t-il pas et ne fera-t-il pas courir aux autres ?

M. Roger Picard ne pense pas que la Ligue doive continuer ses démarches dans cette affaire.

Le Bureau décide d'envoyer au Quesnoy un délégué qui s'entretiendra avec la Section de la situation de ce disciplinaire.



Bernamont. — Le secrétaire général met le Bureau au courant des démarches qui ont été faites au sujet du soldat Bernamont.

La Ligue a été informée qu'un élève de l'École Normale Supérieure, Jean Bernamont, incorporé au groupe d'aviation du Camp d'Avord (Cher), faisait la grève de la faim depuis une semaine pour protester contre une punition disciplinaire qu'il avait encourue. Cette punition semblait avoir été motivée par des propos tenus par Bernamont en présence de ses camarades et où le commandement avait vu une propagande antimilitariste.

Nous avons immédiatement demandé des renseignements à notre Section de Bourges et M. Henri Guernut a fait personnellement des démarches auprès de M. Laurent-Eynac, ministre de l'Air. Il a reçu les explications suivantes. Bernamont s'était occupé de propagande antimilitariste auprès de ses camarades; invité par ses chefs à cesser cette propagande il avait revendiqué son droit de la continuer. Traduit en conseil d'enquête il avait confirmé les mêmes propos. Il a été puni disciplinairement, a fait la grève de la faim et a dû être transporté d'abord à l'hôpital militaire, puis au Val de Grâce. Bernamont était affecté au peloton des élèves-officiers, le Ministre a décidé de le remettre soldat de 2^e classe.

D'après les renseignements fournis par notre Section de Bourges, l'affaire aurait eu pour origine le refus de Bernamont de suivre les cours d'E.O.R. A l'hôpital militaire de Bourges le médecin chef put le décider à accepter du lait en quantité suffisante pour que la grève de la faim n'altère pas gravement sa santé (1).

Budget (Discussion du). — Le Bureau décide de demander aux parlementaires membres du Comité Central d'intervenir dans la discussion du budget

(1) Bernamont a été par la suite réformé.

AVANT LE CENTENAIRE

A nos Sections d'Algérie

Nous avons demandé l'an dernier à nos Sections locales de nous aider à constituer le « Cahier des Revendications » de l'Algérie. Nous voudrions, au effet, célébrer le centenaire à notre façon en faisant droit aux légitimes doléances de la population et en proposant toutes les réformes propres à lui donner satisfaction.

Les propositions que nous avons reçues, à la suite de notre enquête de l'an dernier, nous ont permis d'établir une première liste de réformes que notre Commission coloniale va mettre à l'étude et pour lesquelles la Ligue va mener campagne au cours de cette année, alors que les questions algériennes sont à l'ordre du jour de l'opinion publique.



Nous demandons à nos Sections de collaborer à cette œuvre en nous faisant connaître leur avis motivé sur les questions suivantes :

1^o REPRÉSENTATION DES INDIGÈNES AU PARLEMENT. — *Estimez-vous que les indigènes non naturalisés doivent être représentés au Parlement ? Dans quelle proportion ?*

Quelles conditions devront-ils remplir pour être électeurs ?

Quelles conditions devront-ils remplir pour être éligibles ?

2^o RÉGIME FISCAL. — *Le fonctionnement des délégations financières vous paraît-il satisfaisant ?*

Le système doit-il être modifié ? Dans quel sens ?

3^o RÉGIME MILITAIRE. — *Convient-il d'établir l'égalité des charges militaires entre Européens et Indigènes ?*

Les Israélites sont-ils admis à présent dans tous les corps de troupes algériens ?

Convient-il de supprimer les territoires militaires ? Et comment organiser ces territoires ?

4^o ADMINISTRATION INTÉRIEURE. — *Le régime des communes mixtes vous paraît-il satisfaisant ? Faut-il en envisager la suppression ou la réforme ? Dans quel sens ?*

Faut-il modifier le système de nomination des caïds

pour porter à la tribune un certain nombre d'affaires dont la Ligue s'est occupée. Les dossiers nécessaires leur seront fournis.

M. Moutet est chargé des questions d'Algérie et d'Indochine, M. Rucart de la question du cléricisme en Annam, M. Gamard des questions touchant au budget de l'Air et aux gabegies.

Instruction Publique (Prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans). — Le secrétaire général indique au Bureau que M. Berthod, député, membre du Comité Central, a été chargé de suivre au nom de la Ligue, devant la Commission de l'Enseignement de la Chambre, dont il fait partie, une proposition de loi votée par le Sénat et prolongeant la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans.

Séance du 23 Janvier 1929

COMITÉ

Rhénanie (En). — M. Félicien Challaye oppose un démenti formel aux affirmations apportées à son sujet par M. Emile Kahn, dans son rapport sur la Rhénanie, à la séance du 21 novembre 1929 (*Cahiers* 1929, p. 791.)

M. Emile Kahn n'assistant pas à la séance, la discussion est renvoyée à une séance ultérieure du Comité Central.

dans les communes de plein exercice et dans les communes mixtes ?

Estimez-vous que les indigènes puissent être admis à tous les emplois ?

Estimez-vous que l'égalité entre fonctionnaires français et fonctionnaires indigènes puisse être réalisée ?

5° RÉFORMES JUDICIAIRES. — *Convient-il de maintenir ce qui subsiste du régime de l'indigénat ? Convient-il de maintenir les cours criminelles ? Convient-il de maintenir la mise en surveillance ?*

6° LOIS SOCIALES. — *Convient-il de rendre applicables à l'Algérie toutes les lois sociales, ou lesquelles ? Y a-t-il des difficultés pour appliquer certaines lois sociales aux indigènes, spécialement celles sur les familles nombreuses ?*

7° LOIS SCOLAIRES. — *Comment assurer l'instruction primaire en Algérie ? La fréquentation scolaire doit-elle être rendue obligatoire le plus rapidement possible pour tous les enfants indigènes, garçons et filles ? Les mêmes titres doivent-ils être exigés des instituteurs indigènes et français ?*

8° SITUATION DE LA FEMME. — *Quelles mesures faut-il prendre pour l'émancipation des femmes indigènes, et notamment des Kabyles ?*

9° RÉGIME FONCIER. — *Le régime foncier algérien donne-t-il satisfaction ?*

Dans la négative, quelle réforme envisager ? Convient-il de maintenir les Israélites et les Indigènes exclus des ventes des terres domaniales ?

10° COMMERCE. — *La loi du 8 décembre 1883 sur les tribunaux consulaires doit-elle être rendue applicable à l'Algérie ?*

11° COLONISATION. — *Quels sont les moyens propres à venir en aide à la petite et à la moyenne colonisation ?*

Ne faut-il pas supprimer d'une façon définitive les expropriations ?

Et comment concilier les expropriations avec le droit des indigènes ?

Bien entendu, nous mettrons également à l'étude toutes les questions qui nous seront soumises par nos Sections et au sujet desquelles des suggestions intéressantes nous auront été faites.

Nous demandons à nos collègues, pour chacune des onze questions ci-dessus de désigner aussi rapidement que possible un rapporteur, dont le rapport sera soumis à la Section et nous sera adressé avec la résolution votée par l'assemblée.

S'ils ne peuvent traiter toutes les questions, nous les prions d'étudier au moins celles qui leur paraîtront les plus intéressantes ou les plus importantes.

Nous comptons sur tous les militants pour donner à cette consultation l'ampleur qu'elle mérite. Le retentissement et le succès de notre campagne sur les réformes algériennes dépendent d'eux.

Toutes les réponses devront nous parvenir pour le 31 mars, dernier délai.

EN VENTE :

**LE
CONGRÈS NATIONAL
DE 1929**

Compte rendu sténographique

Un fort volume (456 pages) : 10 francs

NOS INTERVENTIONS

Une curieuse affaire d'internement en Suisse

En 1908, la Cour d'Assises du canton de Thurgovie (Suisse) condamnait un tout jeune homme, Théodore Mayer, à 20 ans de réclusion pour meurtre. Certains prétendent qu'il n'était pas coupable.

En 1928, Mayer, sa peine terminée, devait être rendu à la liberté. Il n'en fut rien. On le transféra du bagne dans un asile d'aliénés où il est encore.

S'il était fou au moment du crime, pourquoi l'a-t-on condamné ? S'il est devenu fou en prison, pourquoi l'y a-t-on conservé vingt ans ? Considéré comme responsable de ses actes, comme apte à subir une peine longue et dure, il a été tenu pour aliéné au moment précis où il devait être libéré et où ceux qui avaient géré ses biens durant sa détention devaient lui rendre des comptes.

La Ligue des Droits de l'Homme a demandé aux autorités suisses de procéder à une enquête et de faire toute la lumière sur cette affaire.

Autres interventions

GUERRE

Divers

Villefranche-sur-Mer (Inscription sur la caserne.) — Sur les murs de la caserne de la Darse, du 24^e régiment de Chasseurs alpins, de Villefranche-sur-Mer, figurait un dessin représentant le coq gaulois, accompagné de cette inscription : « Garde-toi, Français ! Les Boches ont la haine de la race et de tes libertés ».

Si la liberté d'opinion est une de celles auxquelles nous sommes le plus attachés, et si chaque Français a le droit d'exprimer librement la sienne, il est du devoir des autorités d'observer la plus grande discrétion et de ne rien faire qui soit de nature injurieuse vis-à-vis d'une nation avec laquelle nous entretenons des rapports pacifiques.

Nous avons donc demandé au ministre de la Guerre, le 27 juillet 1929, de donner des ordres pour que cette inscription disparaisse au plus tôt.

Le Ministre nous a fait savoir que l'inscription, dont l'origine remontait à 1916, avait été effacée.

INTERIEUR

Droits des étrangers

Gernay (Italiens expulsés.) — Nos lecteurs se souviennent d'avoir lu dans les *Cahiers* (1929, p. 67), l'aventure de trois Italiens antifascistes de Gernay, MM. Benatti, Bertocchini et Fusca. Ces étrangers avaient brusquement été expulsés de Meurthe-et-Moselle pour avoir protesté, en organisant une pacifique manifestation antifasciste, contre la manifestation fasciste présidée par le vice-consul italien de Mulhouse. Deux d'entre eux sont autorisés à rentrer en France, MM. Benatti et Bertocchini. Nous soumettons à une nouvelle étude la situation de M. Fusca.

TRAVAIL

Droits des étrangers

Hospitalisation des étrangers. — A la demande de nombreuses Sections, nous avons appelé l'attention du ministre du Travail sur les inconvénients du régime actuel d'assistance aux étrangers.

Les établissements hospitaliers ne peuvent que très difficilement se faire rembourser les frais de séjour des étrangers hospitalisés.

Puisque une part importante de ces dépenses est due au recrutement de la main-d'œuvre étrangère, il nous a paru équitable que l'Etat indemnise les hôpitaux qui ont donné une assistance aux étrangers, quitte à exiger ou non, suivant les cas, le remboursement de ces frais par les pays d'origine.

C'est, du reste, le vœu émis, le 1^{er} février 1929, par le Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Répondant à notre intervention du 28 novembre 1929, le ministre du Travail nous a fait connaître, le 12 décembre, que cette question était à l'étude.

PENSIONS

Veuve de guerre

Lepointe. — Nous avons signalé (*Cahiers* 1929, p. 674) la situation de Mme Vve Auguste Lepointe, qui avait adressé au ministère des Pensions, au mois de juin 1927, une demande de pension de veuve à la suite du décès de son mari, réformé à 80 p. 100, laquelle demande n'avait reçu aucune réponse.

Notre Section de Piney (Aube), qui nous avait saisis de cette affaire, nous apprend que Mme Vve Lepointe vient d'obtenir satisfaction.

Condamné à un mois de prison et 100 fr. d'amende pour pêche de nuit avec explosifs, H..., marié et père de deux enfants en bas-âge, n'avait pour toute ressource, que le produit de son travail. Son incarcération aurait réduit sa famille à la plus grande misère. Il n'avait jamais subi aucune autre condamnation. — La peine de prison est réduite à quinze jours.

Mami Tahar, condamné à deux ans de prison par le Conseil de guerre de Fez, le 8 janvier 1928, pour « outrages et votes de fait », n'avait jamais bénéficié d'aucune mesure de grâce. Cependant sa conduite était très bonne et ses parents, très âgés, n'avaient que lui pour les aider. — Il obtient remise du restant de sa peine.

Comment choisir le siège des Congrès

J'entends : « Comment le choisir rationnellement et équitablement, tout en respectant l'article 29 des statuts qui dispose : « Chaque Congrès fixe la date et le lieu du Congrès suivant. »

Jusqu'à ce jour, et sauf pour la ville de Rennes qui fut choisie pour une commémoration, la désignation du lieu du Congrès n'était qu'une comédie, un marchandage, où les arguments étaient toujours d'ordre culinaire ou touristique. D'autre part, les délégués d'un Congrès sont toujours plus nombreux de la région voisine du lieu du Congrès, et on pourrait craindre qu'ils aient tendance à ne pas trop s'écarter de cette région, au grand dam des finances des sections éloignées; ainsi, après Toulouse, Rennes et Bayonne pourrait-on choisir Carcassonne pour achever de ruiner les sections du Nord et de l'Est (éventualité qui justifie la protestation de notre collègue Marc Lengrand, président de la Fédération de l'Aisne).

Incapable de me maintenir longtemps dans les nuées où d'autres, que j'admire, évoluent avec aisance, je m'attache à résoudre de ces questions terre-à-terre, qui ne sont pas toujours sans utilité. Je reste à mon médiocre niveau ordinaire en proposant aujourd'hui une solution simple (les mandarins diront simpliste), au problème du choix du lieu du Congrès. J'ai présenté ce projet au Comité Central qui m'a répondu : « C'est à vous qu'il appartient de faire cette proposition quand la question viendra à l'ordre du jour du Congrès. » Mais je crois mauvais de présenter à la tribune, *ex abrupto*, une question entièrement neuve. Il est de bonne organisation et il me paraît loyal de permettre aux délégués une étude préalable des propositions qui leur seront soumises; c'est pourquoi j'ai demandé, pour la mienne, l'hospitalité des *Cahiers*.

Prenant comme diamètre le méridien Dunkerque-Perpignan, on peut tracer une circonférence dans laquelle s'inscrit la France, ce qui permet de diviser le pays en six secteurs de superficie équivalente, soit au départ de Dunkerque, les secteurs Nord-Est, Est, Sud-Est, Sud-Ouest, Ouest et Nord-Ouest.

Je propose que la région dans laquelle se tiendra le futur Congrès soit automatiquement désignée par cette décision : les Congrès se tiendront à tour de rôle dans des secteurs opposés par le sommet, les groupes de deux secteurs se déplaçant à l'inverse des aiguilles d'une montre.

Ainsi :

en 1930, secteur n° 1 (sud-ouest)	} 1 ^{er} groupe de secteurs opposés par le sommet
en 1931, — n° 2 (nord-est)	
en 1932, — n° 3 (sud-est)	} 2 ^e groupe
en 1933, — n° 4 (nord-ouest)	
en 1934, — n° 5 (est)	} 3 ^e groupe
en 1935, — n° 6 (ouest)	
en 1936, — n° 7 (nord-est)	} 1 ^{er} groupe
en 1937, — n° 8 (sud-ouest)	

Après deux cycles de six ans, on revient au n° 1 sans avoir jamais favorisé personne.

Les régions ont sensiblement le même potentiel linguistique et elles contiennent chacune de huit à dix villes susceptibles de recevoir un Congrès.

Région S.-O. : Limoges, Angoulême, Périgueux, Bordeaux, Bayonne, Toulouse, Carcassonne, Albi, Pau.

Région N.-E. : Paris, Lille, Reims, Metz, Nancy, Saint-Quentin, Troyes, Charleville, Dunkerque.

Région S.-E. : Clermont-Ferrand, Grenoble, Nîmes, Montpellier, Marseille, Toulon, Nice, Saint-Etienne, Alger.

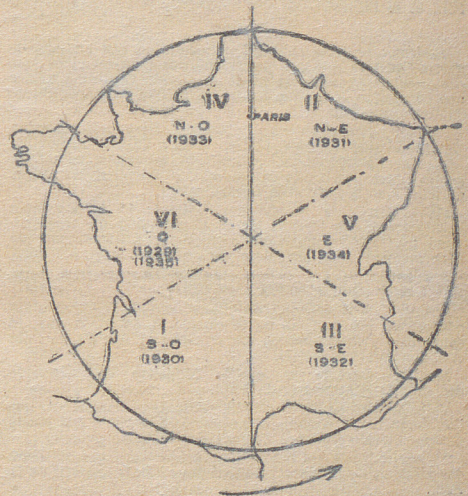
Région N.-O. : Paris, Amiens, Rouen, Le Havre, Orléans, Le Mans, Calais, Boulogne, peut-être Blois, Caen et Cherbourg.

Région Est : Dijon, Strasbourg, Besançon, Lyon, Moulins, Chambéry, Belfort, Annecy, peut-être Nevers.

Région Ouest : Rennes, Brest, Nantes, Tours, La Rochelle, Saint-Nazaire, Poitiers, Angers, St-Brieuc.

Les Fédérations comprises dans la région pourraient avoir la sagesse de s'entendre préalablement; une ville serait ainsi désignée au Congrès qui prendrait la décision, conformément aux statuts.

Bien entendu, le système serait assez souple pour qu'une région puisse devancer son tour quand des raisons d'opportunité ou de psychologie le justifieraient, mais le devancer seulement : cette région reprendrait son numéro dans le cycle suivant.



A remarquer que Paris, à cheval sur deux régions, puisse placé sur le méridien de base, pourrait être désigné tous les trois ans, si les délégués le désiraient.

Je sais bien que d'autres propositions peuvent être faites, aussi raisonnables et équitables que celle-ci, mais mon projet a au moins le mérite d'exister. Ce n'est pas plus une modification des statuts que toutes les autres mesures prises pour la bonne organisation et la bonne tenue des Congrès.

J. CARDON,
Président de la Section de Paris-Amérique.

SECTIONS ET FEDERATIONS

Campagne pour le désarmement

Délégations du Comité Central

- 23 novembre 1929. — Provins (Seine-et-Marne), M. Jean Bon, membre du Comité Central.
 4 décembre 1929. — Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise). — M. Chailay, membre du Comité Central, Mme Kraemer-Bach.
 15 décembre 1929. — Hirson (Aisne), MM. Félicien Chailay, René Damaye.
 18 décembre 1929. — Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres). — M. Le Saux, délégué du Comité Central.
 22 décembre 1929. — Fontainebleau (Seine-et-Marne). — M. Jean Bon.

Délégués permanents

- Du 4 au 18 janvier, M. Baylet a parlé du désarmement dans les Sections suivantes : Ganges, Paulhan, Bédarieux, Saint-Thibéry, Vias, Saint-Chinian, Cazouls-les-Béziers, Maraussan, Agde, Sète, Béziers, Frontignan, Montpellier, Marseillargues (Hérault).
 Du 11 au 19 janvier, M. Cassé a parlé du désarmement dans les Sections suivantes : Rabastens, Baraqueville, Lavaur, Gaillac, Rignac, Saint-Affrique, Labastide-Rouairoux (Tarn, Aveyron).

Autres conférences

- 19 novembre. — Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), MM. Jontel et Sorel.
 8 décembre. — Recquignies (Nord), M. Bléman.
 21 décembre. — Ars-en-Ré (Charente), M. Grasset, secrétaire fédéral.
 21 décembre. — Montbrison (Loire), M. Mignot.
 29 décembre. — Esternay (Marne), MM. Guéry, président fédéral, Burgod.
 29 décembre. — Prades (Pyrénées-Orientales), M. Jean Calvet.
 14 janvier 1930. — Paris (19^e), Mme Duchesne, secrétaire générale de la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté.

Vœux

Bordeaux proteste contre l'augmentation des budgets de guerre, déplore que des parlementaires ligueurs aient voté des crédits démesurés et invite le Comité Central à mener une campagne énergique contre la politique d'impérialisme du Gouvernement.

Paulhan, Fontainebleau, Rabastens, Baraqueville, Saint-Hilaire-Palud, Amale, Ligny, Gargan, Val-d'Ajol, Bouillé-Loretz et Fontainebleau, approuvent la campagne menée par la Ligue des Droits de l'Homme et adoptent ses ordres du jour pour la Paix et le Désarmement.

Mâcon invite la Société des Nations : 1° à provoquer l'achèvement des travaux de la Commission du Désarmement ; 2° à convoquer une Conférence Internationale de Désarmement ; 3° à organiser un système d'arbitrage total.

Bourganeuf salue la mémoire de Stresemann qui a donné sa vie pour assurer la Paix.

Quimper et Deczeville protestent contre l'augmentation des crédits des budgets de la Guerre et de la Marine, et demandent l'affectation de ces crédits aux œuvres de Paix et d'amélioration sociale.

Montaigu émet le vœu que le Ministère de la Guerre devienne le Ministère de la Paix.

Saint-Antoine-de-l'Isle et Villers-Bocage demandent que l'on supprime la réclame, l'exposition et la vente des bijoux pouvant développer chez l'enfant des instincts guerriers.

Vierzon adresse ses félicitations à tous ceux qui, en dépit des attaques de la Nation, luttent pour l'établissement de la Paix.

Saint-Laurent-de-Cerdans, tout en souhaitant que le désarmement général se fasse à brève échéance, demande la réduction des dépenses militaires.

Lessay demande au Comité Central de bien vouloir adresser ses respectueuses félicitations à M. Briand, ministre des Affaires Etrangères, pour son œuvre de Paix.

Délégations du Comité Central

- 15 décembre 1929. — Villers-Cotterets (Aisne), M. Boissarie.
 15 décembre 1929. — Bains-les-Bains (Vosges), M. Marc Rucart, membre du Comité Central.
 22 décembre 1929. — Lezay (Deux-Sèvres), M. Marc Rucart.

Autres conférences

- 13 novembre. — Provins (Seine-et-Marne), M. Bourganeuf.
 24 novembre. — Saint-Lô (Manche), M. Thalvard.
 15 décembre. — Livry-Gargan (Seine-et-Oise), M. Ansaldo.
 15 décembre. — Péronne (Somme), M. Gombault.
 19 décembre. — Alençon (Orne), M. Landrieu.
 22 décembre. — Forges-les-Eaux (Seine-et-Marne), M. Weill-Raynal.
 29 décembre. — Paizay-Naudouin (Charente), M. René Gounin, président fédéral.
 12 janvier. — Mansle (Charente), MM. Sardin et Cartron.
 12 janvier. — Les Moutiers-les-Mauxfaits (Vendée), M. Joint, président fédéral.
 16 janvier. — Montreuil-sous-Bois (Seine), M. Barquier.

Campagnes de la Ligue

Almazian (Affaire). — Charleville proteste contre les violations de la loi commises dans l'affaire Almazian. Emet le vœu que la loi telle qu'elle est soit respectée, qu'elle soit au surplus modifiée, si cela est nécessaire, pour garantir contre l'arbitraire policier le respect de la personne humaine.

Angoulême demande : 1° que des sanctions soient prises contre les fonctionnaires de la police incriminés ; 2° la revision du Code d'Instruction Criminelle, et notamment de l'article 40.

Joinville-le-Pont blâme sévèrement l'attitude du ministre de l'Intérieur et du Préfet de Police et proteste contre les brutalités de la police à l'égard d'un simple témoin.

Amnistié. — Domont, Charleville, Grasse, Nevers demandent qu'à l'occasion de la mesure de grâce dont a bénéficié M. Léon Daudet, tous les condamnés politiques soient amnistiés.

Autexier (Affaire). — Angoulême félicite le président des Assises et le procureur de la République pour leur attitude digne et courageuse, défrê les témoins qui ont sciemment altéré la vérité, s'indigne que la veuve Autexier soit condamnée à payer une partie des frais du procès, et demande au Comité Central de poursuivre la revision du procès.

Burbezieux demande également la revision du procès.

Contrainte par corps. — St-Palais-sur-Mer et Fontenay-sous-Bois demandent la suppression de la contrainte par corps.

Liberté de réunion. — Les Muils-de-Mareau demandent le dépôt d'une loi au Parlement réprimant les actes destinés à troubler les réunions publiques et punissant leurs auteurs.

Liberté individuelle. — Fuveau, Beauvais-sous-Matha, St-Palais-sur-Mer, Mâcon, Thiers, protestent contre les brutalités policières.

Voiron, Esternay, Vierzon, Manosque, Villefranche-de-Lauragais, Joinville-le-Pont, Romans-Bourg-de-Péage, les Muils-de-Mareau, protestent énergiquement contre les brutalités policières et invitent le Comité Central à mener une campagne énergique pour obtenir le respect de la liberté individuelle et le vote d'une loi organisant cette liberté sous toutes ses formes.

Cartignies proteste contre les attentats à la liberté individuelle et les brutalités policières et demande des réparations pécuniaires pour les victimes d'erreurs ou d'excès de cette nature.

Fontenay-sous-Bois demande : 1° l'abrogation de l'art. 10 du Code d'Instruction Criminelle ; 2° la limitation rigoureuse des pouvoirs du juge d'Instruction ; 3° la présence obligatoire des prévenus à toutes les opérations d'Instruction ; 4° la responsabilité effective des magistrats ou de l'Etat en cas d'abus de pouvoir caractérisé ; 5° l'abrogation de l'article 421 du Code d'Instruction Criminelle ; 6° le droit à une indemnité pour ceux qui ont bénéficié d'un non-lieu ou d'un acquittement après une détention préventive.

Manosque propose de poursuivre devant les tribunaux les auteurs de brutalités policières.

Liberté sous caution. — Aulnay-de-Saintonge proteste contre la pratique des mises en liberté sous caution.

Lois laïques en Alsace. — Landau, La Rochelle, Cartignies et Oyonnax demandent l'application rapide des lois laïques de l'Alsace.

Mandat municipal (Prolongation de 6 ans). — Villers-Bocage proteste contre le projet de porter à 6 ans le mandat des députés, et réclame le retour au mandat de 4 ans pour les conseillers municipaux.

Vote des femmes. — Bourganeuf demande le droit de suffrage pour les femmes.

Vaires-Torcy demande que le vote des femmes soit accordé pour les élections municipales, première étape des revendications féminines.

Activité des Fédérations

Ardennes. — La Fédération : 1° proteste contre les irrégularités dont jouirait l'affaire Almazian ; 2° demande comme mesure de justice le rétablissement pur et simple de la circonscription électorale de Sedan.

Activité des Sections

Angoulême (Charente) félicite le Comité Central de sa protestation contre la condamnation des grévistes de Gascogne.

Arrou (Eure-et-Loir) émet le vœu : 1° que la cotisation de 10 fr. par an ne soit pas augmentée pour le moment ; 2° qu'une Section nouvellement formée ne paie pas au Comité Central la première année, 4 fr. par adhérent ; 3° que le minimum d'allocation journalière accordé aux femmes en couches soit porté à 2 fr. 50, et le minimum de la prime d'allaitement à 1 fr. 50 au lieu de 0 fr. 50 ; 4° que le « Journal officiel » (édition des communes) soit affiché extérieurement à la porte de chaque mairie (1^{er} décembre).

Aulnay-de-Saintonge (Charente-Inférieure) proteste : 1° contre les dotations faites aux descendants d'hommes illustres ; 2° contre la politique des gouvernements d'appliquer ou de ne pas appliquer les lois suivant les besoins du moment (2^e décembre).

Aumais (Seine-Inférieure) proteste contre toute modification éventuelle apportée au texte de la loi sur les Assurances sociales (22 décembre).

Bagneux (Seine) souhaite que l'inspection médicale des écoles soit instituée d'une façon plus effective et que la loi sur la fréquentation scolaire soit appliquée plus strictement (14 décembre).

Barbezieux (Charente) émet un vœu en faveur de la réforme du jury en cours d'Assises (16 décembre).

Beauvais-sous-Matha (Charente-Inférieure) demande l'exclusion de M. Painlevé (10 janvier).

Beauvoir-sur-Mer (Vendée) demande aux parlementaires ligériens d'intervenir pour que les droits sur le sel soient réduits (23 décembre).

Berre (Bouches-du-Rhône). — La Section désire que les accidentés du travail soient admis dans une clinique aux frais des entreprises ou assurances et non à l'hôpital (31 décembre).

Bordeaux (Gironde) : 1° soumet à la Ligue un projet de grandes manifestations populaires ayant pour objet d'inciter la France de 1930, attaquée dans ses libertés publiques, à s'élever à celle de juillet 1830 ; 2° invite le Comité Central à organiser une active propagande pour la commémoration solennelle de ce centenaire.

Bourganeuf (Creuse) : 1° émet le vœu que les délinquants prévenus, poursuivis ou condamnés, à l'occasion des incidents de Limoges, lors de l'affaire Barataud, soient amnistiés ; 2° demande la reprise par l'Etat de toutes les Compagnies d'assurances, sans préjudice pour le personnel régulier de ces Compagnies.

Briennon (Yonne) demande que le taux des allocations allouées par les communes aux vieillards indigents, infirmes ou incurables soit élevé à 100 fr., minimum, avec participation de l'Etat dans les proportions actuelles (24 novembre).

Bugeat (Corrèze) demande : 1° que les deux Chambres se hâtent de voter une pension aux anciens combattants, pension aussi élevée que possible ; 2° que le Gouvernement soutienne un peu mieux l'école laïque combattue en ce moment par toutes les forces de la réaction (29 décembre).

Catignies (Nord) réclame l'application intégrale pour le 5 février 1930 de la loi sur les assurances sociales (21 décembre).

Couzou-au-Mont d'Or (Rhône) proteste contre la présence à la Ligue de M. Painlevé, ancien ministre de la Guerre (2 janvier).

Decazeville (Aveyron) demande : 1° que l'application de la loi sur les assurances sociales ne subisse aucun retard ; 2° que la prime d'allaitement soit augmentée (12 janvier).

Domont (Seine-Oise) regrette qu'un ligueur, ex-membre du Comité Central, dont le passé ne fut que dévouement à la Ligue et à la République, ait consenti à s'associer comme ministre à des actes gouvernementaux contraires aux Droits de l'Homme (11 janvier).

Esternay (Marne) demande : 1° que les lois sanitaires et sociales soient votées au plus tôt et mises en application ; 2° que toutes les opinions puissent s'exprimer sans menaces ni contraintes (22 décembre).

Fuveau (Bouches-du-Rhône) : 1° proteste contre la façon dont sont traités les prisonniers malades (affaire Giménez) ; 2° demande au Comité Central d'engager une action en vue de la réintégration de Doron, instituteur de la Loire, révoqué pour délit d'opinion et cela contre l'avis du conseil départemental (17 décembre 1929).

Grandvilliers (Oise) demande l'abolition de la peine de mort (10 novembre).

Hanoi (Tonkin) émet le vœu que les notes secrètes soient supprimées et que l'administration communique périodiquement aux intéressés toutes les notes, sans exception, dont ils ont été l'objet de la part de leurs chefs hiérarchiques (17 octobre).

Haiphong (Tonkin) émet le vœu que les notes secrètes soient supprimées et que l'administration communique périodiquement aux intéressés, sans exception, toutes les notes dont ils ont été l'objet de la part de leurs chefs hiérarchiques (23 novembre).

La Croix-St-Leufroy (Eure) demande la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans et le vote de la proposition de loi de M. Jossot votée par le Sénat en 1922 (17 novembre).

Landau (Allemagne) demande le contrôle des sociétés de capitalisation par le gouvernement et proteste contre le maintien à la Ligue de M. Painlevé (5 décembre).

Les Muids-de-Mareau (Loiret) émet des vœux tendant : 1° à la revision des dossiers des militaires punis à l'occasion des faits reprochés au médecin-colonel Léon ; 2° au rétablissement du mandat municipal de quatre ans et à l'opposition à toute prolongation du mandat législatif ; 3° à l'affichage officiel de la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » et pose du buste de la République dans toutes les mairies et écoles publiques ; 4° à la mise en application rapide de la loi sur les assurances sociales ; 5° à la mise en pratique de mesures sévères à l'égard des automobiles et motocyclistes qui traversent à une vitesse exagérée les agglomérations ; 6° à ce que les enfants qui fréquentent le catéchisme ou assistent aux exercices religieux soient laissés libres pour les heures de rentrée des classes ; 7° que le projet de majoration des traitements pour les médaillés militaires et ceux de la Légion d'honneur soit repoussé ; 8° qu'une loi intervienne pour rendre à l'avenir purement honorifiques les décorations.

Lille (Nord) demande : 1° que toutes mesures soient prises pour que des faits tels que ceux qui se sont produits pour le délégué Gimenez ne puissent se renouveler ; 2° qu'un comité de surveillance analogue à celui qui existe pour les prisons cellulaires soit créé pour les maisons centrales (12 janvier).

Menton-Garavan demande que le gouvernement : 1° abandonne autant que possible le recrutement des auxiliaires dans les administrations publiques ; 2° titularise, après un certain nombre d'années (trois par exemple), les auxiliaires qui ont entièrement donné satisfaction (21 décembre).

Monnetier-Mornex (Hte-Savoie) proteste contre le régime autoritaire du pouvoir exécutif qui aboutit à la suppression des libertés des gouvernés (14 janvier).

Montaigu (Vendée) demande que le projet de modification aux statuts élaboré par la Section de Grenoble soit porté par le Comité Central à l'ordre du jour du prochain Congrès (29 décembre).

Montreuil-sous-Bois (Seine) approuve la loi sur les assurances sociales (15 janvier).

Moulins-Engilbert (Nièvre) invite les différentes Sections de la Ligue à ne pas renouveler leur confiance à Alcide Delmont (31 décembre).

Orléans (Loiret) : 1° élève une protestation contre la demande de grâce présentée en faveur de M. Léon Daudet et réclame l'amnistie pour les délinquants politiques ; 2° demande : a) que le projet de majoration des traitements pour les médaillés militaires et ceux de la Légion d'honneur soit repoussé et qu'une loi intervienne pour rendre, à l'avenir, purement honorifiques les décorations en attendant leur suppression ; b) que de judicieuses majorations soient apportées aux pensions militaires ; 3° émet le vœu que la Chambre et le Sénat se mettent rapidement d'accord pour abroger de façon définitive l'art. 10 du Code d'Instruction criminelle (21 décembre).

Oyonnax (Ain) demande : 1° l'intangibilité en principe et en fait de la séparation des Eglises et de l'Etat ; 2° la défense énergique de l'Ecole laïque et des sanctions contre ses diffamateurs ; 3° la lutte contre le cléricalisme croissant (29 décembre).

Paris (4^e) demande l'application à la date prévue et

sans mutilation, de la loi sur les assurances sociales (11 décembre).

Périgueux (Dordogne) après étude des conditions légales de mise en liberté provisoire, avec ou sans caution, émet le vœu que cette législation particulière soit amendée dans un sens largement démocratique et demande au Comité Central d'appuyer ce vœu auprès des parlementaires ligueurs, et des pouvoirs publics (9 janvier).

Pierrelatte (Drôme) demande au Comité Central de réclamer auprès du Parlement la ratification des accords internationaux sur les conditions du travail non encore ratifiés par le Parlement français.

Quimper (Finistère) : 1° invite le Comité Central à faire connaître le plus tôt possible les questions qui seront soumises au Congrès de 1930 afin que les Sections et les Fédérations aient le temps de les étudier ; 2° demande que la loi sur l'obligation scolaire soit appliquée, que la scolarité soit prolongée jusqu'à 14 ans et qu'en attendant, les jeunes gens soient tenus de suivre des cours pendant les trois années qui suivent leur sortie de l'école (8 janvier).

Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Oise) désire que le Comité Central rappelle au ministre de l'Instruction publique que l'affichage de la « Déclaration des Droits de l'Homme » est obligatoire dans toutes les écoles (21 décembre).

St-Maur-des-Fossés (Seine) : 1° suggère l'addition à la « Déclaration des droits de l'homme » d'un article ainsi conçu : « L'enfant a le droit de manger à sa faim » ; 2° demande la suppression complète de la contrainte par corps (18 décembre).

Saint-Palais-sur-Mer (Charente-Inférieure) invite M. Painlevé à fournir au Comité Central des explications sur le scandale de Trèves et ses suites (23 décembre).

St-Sulpice-Launère (Hauts-Vosges) émet le vœu que l'école gémée soit réalisée et que les avantages de cette organisation soient présentés aux ligueurs par les Cahiers (23 décembre).

Saverdun (Ariège) demande la démission de M. Alcide Delmont.

Taugon (Charente-Inférieure) regrette qu'une Section ait accueilli M. Painlevé et demande son exclusion (6 décembre).

Virolay (Seine-et-Oise) demande : 1° que les tracts du genre « Désarmons » soient soumis à l'approbation des Sections avant d'être répandus dans le public. (15 janvier).

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Roger FRANCO : *L'économie rationnelle* (Gallimard, 1929). — Economiste et technicien, animateur du syndicalisme de l'Espagne, l'auteur de ce livre émit des mieux préparés à tracer le plan d'une économie organisée selon des formules rationnelles. Il part du principe marxiste de la valeur travail et utilise, comme principal moteur de son mécanisme économique, une formule de crédit qui ressemble fort au mutualisme proudhonien. Son livre contient, outre le plan d'une économie nouvelle, ou rien ne serait laissé au hasard, un fort intéressant exposé des doctrines sociales d'aujourd'hui — ou l'auteur se montre peut-être un peu sévère pour le coopératisme — et une judicieuse critique de l'économie capitaliste. — R. P.

Le Rameau d'Olivier, par Madeleine VERNET. — Livre simple, clair et net. L'horreur des ravages que l'idée de guerre peut faire dans l'âme des enfants s'y montre en des pages d'un intérêt croissant. Cela nous change un peu des livres, bellicistes ou simplement naïfs. Madeleine Vernet ne craint pas de parler raison et bon sens aux enfants, de leur montrer la base des préjugés et les passions qui perturbent ce grand fleuve « La Guerre ». Livre utile aussi aux hommes, surtout à ceux qui, emportés par la vie, ne pensent qu'à gagner de l'argent ou l'our en paix de leurs biens. Vivre pour la paix et combattre la guerre : voilà la grande leçon qu'il dégage. Tous les ligueurs peuvent le lire. Ils en seront satisfaits. (Edition de « La Mère Éducatrice », 18 fr.). — L. CANCOURT.

Table de 1929

Une fiche « tombée » nous a fait omettre dans notre Table alphabétique pour l'année 1929, la référence suivante que nous prions nos lecteurs de vouloir bien rétablir :

Le Foyer (Lucien) : *Pour le Congrès de Rennes* : Ce qui s'est fait jusqu'à présent pour le désarmement, 172.

LA PÉTITION DE LA LIGUE

Nous publions ci-après les cinquièmes listes générales des pétitions reçues au Siège central (Voir le total des listes précédentes à la page 47).

Que les Sections et les ligueurs mènent plus que jamais une campagne ardente en faveur de nos deux pétitions ! Qu'ils nous demandent nos tracts, nos listes de pétitions, nos circulaires de propagande. (Voir Cahiers 1929, p. 531 et 573). Ils recevront le tout gratuitement.

Tous à l'œuvre ! Pour la paix !

Pour la Paix

Cinquième liste générale

Loriot (Drôme), 349; La Montagne (Loire-Inférieure), 330; Rumilly (Haute-Savoie), 280; Le Plant-Tremblay (Seine), 220; Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 134; Romainville (Seine), 175; St-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), 151; Decazeville (Aveyron), 149; Marselle (B.-du-Rhône), 2^e liste, 39; Blendeques (P.-de-C.), 2^e liste, 75; Roanne (Loire-Inférieure), 144; Versailles (Seine-et-Oise), 2^e liste, 123; Chaumont (Haute-Marne), 38; Thiers (Puy-de-Dôme), 2^e liste, 89; Blendeques (P.-de-C.), 2^e liste, 75; Roanne (Loire), 75; Bazil (Haute-Garonne), 75; Couches-les-Mines (Saône-et-Loire), 67; St-Genis-de-Saintonge (Charente-Inf.), 63; Ugine (Savoie), 62; Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure), 61; Saint-Etienne (Loire), 3^e liste, 57; Bruyères (Vosges), 54; Arcueil-Cachan (Seine), 51; Lamonzie-Saint-Martin (Dordogne), 53; Hazebrouck (Nord), 52; Macon (Saône-et-Loire), 50; Saint-Médard-de-Guizieres (Gironde), 43; Clelles (Isère), 42; Paris 13^e Combat-Villette, 2^e liste, 40; Ruffec (Charente), 38; Saulieu (Côte-d'Or), 2^e liste, 35; Tourcoing (Nord), 35; Angoulins (Charente-Inférieure), 33; Paris 15^e, 2^e liste, 30; La Chapelle-sous-Dun (Saône-et-Loire), 30; Issore (Puy-de-Dôme), 29; Sauxillanges (Puy-de-Dôme), 27; Vigny (Seine-et-Oise), 25; Pantin (Seine), 17; Saint-Savinien (Charente-Inférieure), 17; Beauchamp (Seine-et-Oise), 15; Angoulême (Charente), 11; Le Buisson (Dordogne), 11; Bassens (Gironde), 2^e liste, 11; La Crozat (Bouches-du-Rhône), 3; Montblanc (Savoie), 86; Thouars (Deux-Sèvres), 82; Signatures diverses, 493.

Total de la cinquième liste générale : 4.504.

Pour le Désarmement

Cinquième liste générale

Loriot (Drôme), 349; La Montagne (Loire-Inférieure), 312; Rumilly (Haute-Savoie), 280; Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 247; Le Plant-Tremblay (Seine), 221; Romainville (Seine), 132; Ugine (Savoie), 169; Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), 162; Taugon (Charente-Inférieure), 143; La Crozat (Bouches-du-Rhône), 135; Montblanc (Savoie), 133; Grandvilliers (Oise), 134; Decazeville (Aveyron), 128; Thiers (Puy-de-Dôme), 2^e liste, 110; Versailles (Seine-et-Oise), 2^e liste, 106; Chaumont (Haute-Marne), 95; Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 89; Thouars (Deux-Sèvres), 2^e liste, 83; Blendeques (Pas-de-Calais), 75; Bazil (Haute-Garonne), 75; Couches-les-Mines (Saône-et-Loire), 70; Saint-Genis-de-Saintonge (Charente-Inférieure), 64; Roanne (Loire), 61; Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure), 61; Trégnat (Allier), 57; Paris 17^e, 56; Arcueil-Cachan (Seine), 55; Lamonzie-Saint-Martin (Dordogne), 2^e liste, 54; Hazebrouck (Nord), 52; Saint-Médard-de-Guizieres (Gironde), 43; Saint-Savinien (Charente-Inférieure), 43; Macon (Saône-et-Loire), 45; Marselle (Bouches-du-Rhône), 2^e liste, 43; Clelles (Isère), 42; Paris 13^e Combat-Villette, 2^e liste, 40; Bruyères (Vosges), 40; Corbie (Somme), 40; Bassens (Gironde), 2^e liste, 39; Tourcoing (Nord), 38; Ruffec (Charente), 38; Saulieu (Côte-d'Or), 2^e liste, 35; Angoulins (Charente-Inférieure), 35; Etréauville (Aisne), 32; Pantin (Seine), 32; Paris 15^e, 2^e liste, 30; La Chapelle-sous-Dun (Saône-et-Loire), 30; Sauxillanges (Puy-de-Dôme), 29; Nontron (Dordogne), 2^e liste, 29; Lons-le-Saunier (Jura), 28; Beauchamp (Seine-et-Oise), 16; Le Buisson (Dordogne), 12; Angoulême (Charente), 11; Signatures diverses, 493.

Total de la cinquième liste générale : 5.033.

Le Gérant : HENRI BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Reaumur
PARIS